

Projet Éducatif Territorial



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

09/2022-09/2025

BOIS-COLOMBES

0-25 ANS

PRÉAMBULE

Créé par la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, le Projet Éducatif Territorial (PEdT) a été institué comme le moyen de fédérer les énergies présentes sur un territoire, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif à la fois cohérent et de qualité intégrant pleinement le rôle des familles.

Depuis 2014 dans le cadre de cette loi, la ville de Bois-Colombes a signé, avec l'Éducation nationale, la Caisse d'Allocations familiales et la Direction départementale de la Cohésion sociale, un projet ambitieux qui est basé sur les éléments suivants :

- Un état des lieux précis des actions existantes.
- Une analyse de leur pertinence et l'opportunité de leur reconduite.
- Un recensement des besoins et la réflexion autour des nouvelles actions.

Issu de la concertation locale, et se plaçant comme un élément structurant, le PEdT fixe tous les trois ans, les orientations éducatives de la Ville et ses partenaires pour les 0 à 25 ans.

Il doit permettre de développer des axes forts déclinés en objectifs concrets permettant un plan d'action réalisable et évaluable.

Il prend la forme d'un référentiel commun entre les partenaires s'inscrivant dans une volonté conjointe de mieux répondre aux besoins des familles bois-colombiennes. Il s'articule avec les autres outils partenariaux existants comme la Convention Territoriale Globale.

Ce PEdT doit être un véritable outil facilitateur permettant aux acteurs éducatifs d'accompagner les enfants et les jeunes sur un socle commun pour une meilleure complémentarité éducative. Comme l'enfant et le jeune sont au cœur du projet, ce dernier doit favoriser leur épanouissement et les aider à grandir.

Cet outil vivant a donc vocation à évoluer aux rythmes des bilans annuels effectués par le comité de pilotage.

En 2022 et pour les trois années à venir, la ville de Bois-Colombes souhaite réaffirmer ses intentions éducatives à partir d'une évaluation de son PEdT actuel et de nouvelles propositions d'actions partagées avec tous les acteurs éducatifs.

L'objectif final est d'apporter un équilibre entre les temps, les contenus et l'accès aux activités. En effet, la Ville s'investit pour suivre au mieux les orientations nationales qui préconisent l'organisation des temps d'activités, accessibles à tous, axés sur la découverte et l'ouverture culturelle en garantissant le respect du rythme des enfants et des jeunes.

Monsieur Yves RÉVILLON
Maire
Vice-Président
du Département des Hauts-de-Seine

Dominique COLOMBEL
Maire adjoint
en charge de l'Enfance

SOMMAIRE

EVALUATION PEdT 2019/2022

1- EVALUATION DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

A – MODALITÉS D'ÉVALUATION

B – MÉTHODE D'ÉVALUATION

C – OBJECTIFS ÉVALUÉS

2- EVALUATION DES ACTIONS

3- EVALUATION DU PLAN MERCREDI

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ ET DE SON PUBLIC

1- PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEdT

A- DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

B- DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

a- Peuplement et logement

b- Ménages et familles

c- Revenus et pauvreté

d- Activité et formation

C- PUBLIC CONCERNÉ PAR LE PEdT

D- LES MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES ET TARIFICATION

a- Sur les accueils petite Enfance de 0/3 ans

b- Sur les temps périscolaires des 3/11 ans

c- Sur les temps périscolaires des plus de 10 ans, les temps extrascolaires et toutes les autres activités culturelles et sportives

E- LES MODALITÉS D'INFORMATION

F- LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT LE PUBLIC DU PEdT

a- Les établissements de la petite Enfance

b- Les établissements scolaires

G-LES MOYENS HUMAINS

H-LES TAUX D'ENCADREMENT

a- Petite Enfance

b- Enfance

2- ORGANISATIONS ET PROJETS DES STRUCTURES

A- LES STRUCTURES D'ACCUEIL 0/3 ANS

a- Les établissements d'accueil des jeunes enfants

b- L'accueil familial parents-employeurs

- c- La garde à domicile
- d- Le RAMAP (relais Assistant maternel Assistant parental)
- e- Les associations gestionnaires des structures de la petite Enfance
- f- Les micro-crèches privées
- g- EAJE privé inclusif

B- LES STRUCTURES D'ACCUEIL 3/10 ANS

Les écoles maternelles et élémentaires

C- L'ACCUEIL DES 11/25 ANS

- a- Les établissements secondaires
- b- Les accueils périscolaires et extrascolaires 11/25 ans

D- DES PROGRAMMES CULTURELS ET SPORTIFS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

- a- Des équipements sportifs
- b- Des équipements culturels

E- UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP/RELATIONS INTER-SERVICES AVEC LE CCAS

- a- Le service petite Enfance
- b- Le service Enfance
- c- Le service Enseignement

ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS AVEC PLAN MERCREDI PeDT 2022/2025

1- ENJEUX ÉDUCATIFS ET ENVIRONNEMENT DU PeDT

A- ENJEUX ÉDUCATIFS

B- ATOUS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PeDT

C- CONTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DE CES CONTRAINTES DANS LE PeDT

2- OBJECTIFS ÉDUCATIFS

A- MÉTHODOLOGIE PARTENARIALE

B- OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, EFFETS ATTENDUS ET INDICATEURS

3- IDÉES D' ACTIONS, DE PROJETS ET/OU D' ORGANISATIONS

A- MÉTHODOLOGIE PARTENARIALE

B- PLAN D' ACTIONS ET PLAN MERCREDI 2022/2025

4- SUIVI ET ÉVALUATION

5- MODALITÉS DE PILOTAGE

A- PARTENAIRES DU PROJET

B- COMITÉ DE PILOTAGE

C- AUTRES COMITES ET INSTANCES DE CONCERTATION

- a- Le comité technique
- b- Le comité de suivi des actions
- c- La communication externe
- d- L'articulation avec les autres dispositifs

6- SIGNATAIRES DU PeDT

EVALUATION

PEdT

2019/2022

En novembre 2017, la ville de Bois-Colombes a engagé une réflexion partenariale avec tous les membres de la communauté éducative, afin d'élaborer le PEdT 2019/2022.

Avant de proposer son renouvellement pour 2022/2025, elle souhaite tout d'abord présenter une évaluation des objectifs et des actions proposées sur ces 3 dernières années ainsi que de son Plan Mercredi.

Cependant, il faut rappeler que ce PEdT a été très impacté par la pandémie qui touche le monde depuis 2 ans. Cette crise sanitaire sans précédent n'a pas facilité le travail partenarial. En effet, les interactions entre acteurs éducatifs ont été mises à mal. La priorité a dû être donnée à la gestion des situations d'urgence et le respect des nombreux protocoles sanitaires.

De ce fait, certaines actions n'ont pas pu être menées comme prévu.

Malgré tout, cette évaluation va servir à poursuivre ou à modifier les axes de travail en fonction des nouveaux besoins qui émergent.

Des temps de concertation entre acteurs, sous forme de groupes de travail, vont alimenter l'analyse et faire émerger un nouveau projet commun toujours plus proche des réalités du terrain.

1 – EVALUATION DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

A – MODALITÉS D'ÉVALUATION CONTINUE SUR LES 3 ANNÉES

- Entretiens cadre avec les porteurs de projet.
- Temps de travail avec les chefs de service.
- Temps de travail avec les équipes de terrain.
- Groupes de travail avec les partenaires.
- Rencontres avec IEN.
- Retours des parents d'élèves.
- Retours des enfants et des jeunes.

B – MÉTHODE D'ÉVALUATION

Au vu du contexte sanitaire, la Ville a opté pour une évaluation qui fait ressortir les freins, les leviers et les avancées. Cela permet d'identifier rapidement les objectifs à réinscrire pour les 3 années qui arrivent.

De ce fait, elle se base sur les interrogations suivantes :

- Quels sont les freins (environnementaux, moyens, compétences, organisationnels...) ?
- Quelles sont les forces et les leviers ?
- Quelles sont les avancées ?
- Quelle est la pertinence à maintenir les objectifs au regard de l'évolution du territoire, des besoins des enfants et des jeunes, des familles, des moyens... ?

C – OBJECTIFS ÉVALUÉS

La Ville rappelle ci-dessous les 3 objectifs généraux proposés en 2019 avec ses objectifs opérationnels. Elle propose, comme expliqué préalablement, une évaluation succincte de ces derniers.

1^{er} objectif général : Contribuer à la réussite des enfants et des jeunes avec une offre éducative globale et cohérente.

Objectifs opérationnels :

- Développer la cohérence des parcours et favoriser la continuité éducative.
- Favoriser la collaboration entre les différents professionnels de l'action éducative.

FREINS	FORCES/LEVIERS
<p>Crise sanitaire pendant 2 ans.</p> <p>Difficultés à dégager des temps d'échanges au vu des emplois du temps des acteurs éducatifs.</p> <p>Difficultés à faire sortir les acteurs de leur secteur pour interagir ensemble.</p> <p>Manque de connaissance de l'autre.</p>	<p>Des services dynamiques qui modernisent les propositions.</p> <p>Beaucoup d'activités diversifiées et de qualité.</p> <p>Une volonté de répondre aux besoins du public.</p> <p>Des compétences existantes sur le territoire.</p>
AVANCÉES	PERTINENCE/MAINTIEN
<p>Des actions mises en place qui répondent à l'objectif général.</p> <p>Une réorganisation des services municipaux pour plus d'interaction.</p> <p>Un partenariat fort avec le 1^{er} degré Éducation nationale.</p>	<p>Objectif essentiel à un projet éducatif.</p> <p>Axe prioritaire à inscrire dans un enjeu sur la complémentarité pour un parcours éducatif diversifié et de qualité.</p> <p>Les notions de cohérence, globalité, réussite, continuité, collaboration sont maintenues. La partie « citoyenneté » fera l'objet d'un objectif à part entière afin de ne pas être noyée dans un axe déjà très riche.</p>

2^e objectif général : Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement adaptées aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

Objectif opérationnel : Adapter les réponses au plus près des besoins des enfants, des jeunes et des familles.

FREINS	FORCES/LEVIERS
<p>Crise sanitaire pendant 2 ans.</p> <p>Le besoin d'individualisation est toujours présent mais les moyens disponibles n'ont pas suffi.</p> <p>Besoin de construire plus d'actions au sein des établissements secondaires.</p>	<p>La transversalité entre les différents services sur le champ de l'accompagnement individuel.</p> <p>La nouvelle dynamique du service Jeunesse.</p> <p>Un nouvel espace d'accueil pour les jeunes.</p>
AVANCÉES	PERTINENCE/MAINTIEN
<p>Initiatives sur la question du handicap.</p> <p>Amélioration de la prise en charge des « exclus temporaires ».</p> <p>Développement du partenariat avec les services départementaux.</p>	<p>L'accompagnement des jeunes vers l'emploi ainsi que l'orientation seront maintenus. La notion d'autonomie est donc réinscrite dans un axe « d'accompagnement du public en tant qu'acteur ».</p> <p>Afin d'assurer l'équité, l'inclusion et l'accessibilité à tous les publics feront l'objet d'un nouvel enjeu plus visible dans le projet.</p>

3^e objectif général : Renforcer et pérenniser la communication avec les familles et favoriser la place des parents dans l'éducation.

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la communication avec les familles.
- Impliquer les familles et apporter un soutien à la parentalité.

FREINS	FORCES/LEVIERS
<p>Crise sanitaire pendant 2 ans.</p> <p>Perte de contact direct.</p> <p>Evolution rapide des moyens de communication.</p>	<p>Volonté commune d'associer davantage les parents.</p> <p>Une collaboration étroite entre l'IEN et les services.</p> <p>Relation entre les parents élus et les institutions.</p>

Nouvelles pratiques d'échanges sur les réseaux sociaux entre paires.	
Manque de moyens humains et matériels.	
AVANCÉES	PERTINENCE/MAINTIEN
Dématérialisation des inscriptions périscolaires. Mise en place de nouveaux outils de communication entre les acteurs éducatifs.	Objectif pertinent qui nécessite d'être réinscrit dans le nouveau PEdT. La relation avec les parents est un maillon essentiel dans la construction du parcours de l'enfant. De ce fait, les notions de renforcement et pérennisation sont maintenues.

Au vu des éléments ci-dessus, le futur PEdT reprendra la majorité des objectifs.

Ils seront proposés sous une autre forme. L'idée étant, principalement, de modifier la structuration et la classification des éléments du projet pour mettre en avant des enjeux, des objectifs, des effets attendus et des indicateurs.

En effet, il semble pertinent de proposer des objectifs opérationnels définis qui doivent aboutir à des résultats et de laisser des marges de manœuvre sur les actions qui vont en découler.

Cela permettra aux acteurs de se saisir des objectifs pour construire, au fil des 3 ans, des actions personnalisées en fonction de leur sensibilité, de leur compétence, de leur public...

L'axe « inclusion et accessibilité à tous » fera l'objet d'un enjeu supplémentaire.

Le PEdT 2022/2025 présentera donc les 4 enjeux ci-dessous :

La complémentarité pour un parcours éducatif diversifié et de qualité	L'inclusion et l'accessibilité à tous les publics	La communication aux familles le soutien à la parentalité	L'accompagnement du public en tant qu'acteur
Contribuer à la réussite du public en continuant de proposer une offre éducative globale et cohérente.	Améliorer la coordination des actions autour du handicap	Soutenir les familles dans leur rôle de parents.	Favoriser le « Vivre ensemble ».
Favoriser la continuité éducative et la collaboration entre les différents professionnels de l'action éducative.	Faciliter l'accès pour tous aux activités.	Renforcer et pérenniser la communication avec les familles.	Accompagner le public dans l'accès à l'autonomie.

2 - EVALUATION DES ACTIONS

19 actions ont été proposées au PEdT 2019/2022.

La Ville a fait le choix de toutes les évaluer de façon très précises en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs déterminés au moment de sa réalisation.

Il est à nouveau rappelé que la crise sanitaire internationale depuis mars 2020 n'a pas permis de poursuivre le partenariat comme initialement prévu. De ce fait, plusieurs actions ne pourront pas être évaluées de façon satisfaisante.

Pour l'objectif : « **contribuer à la réussite des enfants et des jeunes avec une offre éducative globale et cohérence** », 2 axes ont été retenus :

- Développer la cohérence des parcours et favoriser la continuité éducative
- Favoriser la collaboration entre les différents professionnels de l'action éducative

Il en est ressorti 9 actions qui sont décrites ci-dessous avec une évaluation pour chacune d'elle.

Action 1 Favoriser l'accès à la culture et à la lecture

Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
1. Généraliser la pratique existante de projets d'éducation artistique à l'école en accompagnant les enseignants dans l'élaboration des projets et en adaptant l'offre. 2. Favoriser les actions de découverte et de pratique artistique sur les temps périscolaires et de loisirs. 3. Permettre aux enfants et aux jeunes de s'approprier la lecture dans la diversité de ses pratiques ludiques ou studieuses, individuelles ou collectives en multipliant les occasions de rencontre avec le livre.	1.01/2019 (mise en œuvre: 09/2019) 2.01/2019 (mise en œuvre: année scolaire 2019-2020) 3.09/2019 (mise en œuvre: 09/2020)	Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville, Associations culturelles
Critères d'évaluation (à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action) : <ul style="list-style-type: none"> ◆ nombre d'élèves touchés par un projet culturel (et nombre d'élèves différents au cours de la mobilité). Nombre d'enseignants déposant une demande de soutien pour la première fois ; ◆ sur le livre: <ul style="list-style-type: none"> ○ critères quantitatifs : nombre de lieux ou de dispositifs consacrés aux livres et à leur fonctionnement ; ○ critères qualitatifs : avec les équipes (enseignants, animateurs) évolution du rapport au livre des enfants. 		

Son évaluation :

L'offre de parcours d'éducation artistique et culturelle a été améliorée à l'attention des enfants de la Ville, dans l'objectif de répondre aux 3 piliers de l'EAC (éducation artistique et culturelle): pratique/connaissance/rencontre.

En effet, de nouvelles propositions de projets ont répondu aux attentes des partenaires permettant de favoriser davantage la découverte du milieu culturel.

Cela se traduit par de nouvelles actions :

- propositions adaptées pour les maternelles
- projets transversaux pluridisciplinaires
- parcours autour de la sensibilisation à la musique
- spectacles pour les élémentaires
- expérimentation des propositions de médiation en arts visuels.

Cette diversification, ainsi que la réforme du mode d'attribution (plus de jury où les enseignants viennent défendre oralement leur projet) font que **15 enseignants ont déposé une demande de soutien pour la première fois dès 2019-2020 et 16 autres en 2020-2021.**

A compter de 2021-2022, un dispositif de formation/accompagnement est mis en place par la Ville et l'Éducation nationale afin d'aider à la conception des projets.

Quelques chiffres :

		projets libres et accompagnés		parcours thématiques		total classes demandeuses	total classes validées	total élèves dans le dispositif
		projets déposés	projets validés	projets déposés	projets validés			
2017-2018	nb projets	13	12	12	5	43	39	838
	classes	35	34	8	5			
	élèves		673		165			
2018-2019	nb projets	20	15	8	6	42	35	903
	classes	34	29	8	6			
	élèves		747		156			
2019-2020	nb projets	27	22	14	8	56	45	1370
	classes	42	37	14	8			
	élèves		1154		216			

2020-2021	nb projets	23	22	17	7	total classes demandeuses	total classes validées	total élèves dans le dispositif
	classes	33	32	20	9			
	élèves		822		231	53	41	1053
2021-2022	nb projets	27	19	6	7	total classes demandeuses	total classes validées	total élèves dans le dispositif
	classes	52	34	7	7			
	élèves		812		165	59	41	977

Pour les collégiens et les lycéens, la Direction de l'Action culturelle a étoffé son offre de spectacles et ses propositions de médiation. Toutefois, les établissements secondaires ne se saisissent pas assez des propositions culturelles de la Ville.

Pour les élémentaires sur les temps périscolaires du soir voici quelques exemples d'ateliers mis en place :

- Expression : théâtre, yoga, danse
- Arts : peinture, dessin, papier mâché, pyrogravure, photo, mosaïque...
- Lecture

Pour les maternelles sur les temps périscolaires du soir, le livre a été décliné en tant que support à la lecture d'histoires mais également lors des temps d'introspection.

Pour les maternelles et les élémentaires sur les autres temps (mercredi et vacances) : l'art créatif et le conte (Noël) ont été abordés de manière cyclique.

Il y a dans les accueils de loisirs, un espace bibliothèque régulièrement renouvelé et en libre accès pour les enfants permettant de s'initier à la lecture suivant le rythme de chacun.

Globalement, on note une augmentation du nombre d'enfants ayant participé à des activités artistiques et culturelles passant de 406 en 2019 à 600 en 2021.

La lecture étant un axe prioritaire du PEDT, la Ville a adhéré à l'association LE PRIX DES INCORRUPTIBLES (1^{er} prix littéraire décerné par les jeunes lecteurs de la maternelle au lycée). Le projet est en cours de développement pour s'étendre au-delà du champ scolaire.

De plus, 3 boîtes à livres ont été disposées dans la ville, accessibles à tous. Suite au vif succès rencontré, 3 nouvelles boîtes sont en cours de construction. Sur le même modèle des boîtes à livres, des mini-bibliothèques dans les équipements publics sont en cours d'étude.

Des ateliers périscolaires ont lieu à la médiathèque mais les contraintes de temps ne permettent pas d'en faire bénéficier toutes les écoles.

Des projets médiathèque-crèches ont été développés mais il faut retravailler sur ce champ pour créer un véritable partenariat.

La médiathèque hors les murs a été testée lors de l'évènement national « partir en livre » les étés mais suspendu durant la pandémie.

De plus, ces trois dernières années, malgré la crise sanitaire, le service Archives et Patrimoine culturel a proposé une grande variété d'actions aux enfants.

Nombre d'enfants par année scolaire :

- Année 2019 : 163 élèves dont 22 en secondaire
- Année 2020 : 144 élèves dont 0 en secondaire
- Année 2021 : 253 élèves dont 0 en secondaire

Hormis les visites « architecture et patrimoine » de l'hôtel de ville et les ateliers sur le thème de la Première Guerre mondiale, les Enfants du patrimoine, comme les visites de quartier et, dans une moindre mesure, les ateliers autour de documents d'archives rencontrent toujours un certain succès auprès du public scolaire. Il est constaté que les enfants du cycle 3 sont les plus réceptifs à ces actions. Le secondaire sollicite

principalement le service pour le prêt d'expositions ou de ressources. Il est remarqué que 3 établissements primaires ne font jamais appel au service.

L'organisation d'ateliers dans les écoles depuis l'année scolaire 2020/2021 et de visites du quartier autour de l'école pourrait faire évoluer la situation. De manière générale, il est constaté que ce sont souvent les mêmes enseignants qui se saisissent des propositions, certains pouvant bénéficier de 2 à 4 activités dans une même année scolaire.

Les actions éducatives proposées par le service Archives et Patrimoine culturel en 2019 et en 2020 ont été particulièrement perturbées provoquant probablement un certain découragement de la part d'enseignants et d'établissements qui n'ont pas sollicité le service depuis (ex : lycée). Il est important de noter que le service s'est adapté pour proposer des prêts de supports de visite et des ateliers autour de documents dans les établissements scolaires.

Action 2		
Encourager l'apprentissage du «savoir vivre ensemble» et de la citoyenneté		
Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
1. Dans le cadre des parcours citoyenneté, compléter l'offre déjà existante en direction du secondaire par une intervention cohérente en primaire à l'adresse des plus jeunes. 2. Généraliser à chaque école, la construction des règles de vie entre équipe enseignante et équipe périscolaire. Formaliser les modalités de transmission et d'appropriation par les élèves et les familles (<i>communication, actions ludiques</i>).	1 Janvier 2019 <i>(expérimentation jusqu'en 05/2019, généralisation année scolaire 2019-2020)</i> 2 Mars 2019 (<i>une trame pour chaque école 09/ 2019</i>)	Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville, Associations spécialisées
Critères d'évaluation (<i>à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action</i>) : ♦ nombre d'actions « citoyenneté » mises en œuvre et nombre d'élèves touchés ; ♦ bilan qualitatif de la mise en place des «règles de vie» dans chaque établissement (pertinence, points positifs et négatifs,...).		

Son évaluation :

Concernant les actions citoyennes pour le temps scolaire :

Il y a eu la poursuite et l'adaptation des actions préexistantes sur la prévention **aux dangers de la route** :

- Piéton : tous les CE1 soit 350/an
- Cycliste : tous les CM2 action complétée à compter de 2021-2022 par un cycle de maîtrise du vélo dans le cadre des APS encadrés par les animateurs sportifs. Soit 350 élèves par an. Pas mise en place en 2020 et 2021 en raison des confinements.

Sur la thématique de « l'environnement/tri/gaspillage » il y a eu la mise en place en 2019/2020 d'une animation à destination de 9 classes et de 240 enfants du périscolaire sous forme de plusieurs stands ludiques dans 2 sites de la ville. Cette action a été suspendue en raison du non brassage des enfants. Cependant en 2021-2022, un spectacle traitant du gaspillage alimentaire a été proposé à l'ensemble des élèves de CE1.

Concernant l'action sur la construction des règles de vie entre les équipes enseignantes et celles du périscolaire, cela n'a pas encore pu être mis en place sur les 3 années. En effet, la crise sanitaire n'a pas permis d'élaborer ces supports qui restent pertinents pour les années à venir.

Concernant les actions citoyennes pour le temps périscolaire :

Les enfants d'élémentaire ont été impliqués dans la rédaction et la mise en place des règles de vie en début d'année scolaire sur tous les accueils.

Chaque vendredi sur l'accueil du soir, les maternelles profitent du « Théâtre interactif » élaboré par les animateurs sur les actions quotidiennes du vivre ensemble.

La thématique de l'environnement se décline sur des ateliers autour

- du jardinage
- étude des insectes et gastéropodes
- activités manuelles avec matériaux de recyclage

Au quotidien, sur le temps de restauration, les enfants d'élémentaire utilisent la table de tri et des poubelles de couleur afin d'être acteurs des gestes préservant l'environnement.

De plus, le service Enfance collabore à l'évènement « Troc et Jardin » initié par le service des Relations publiques, qui propose des jeux et ateliers de sensibilisation à l'environnement.

On constate en parallèle que l'élaboration des projets pédagogiques s'appuie sur le développement des notions de respect, de tolérance et d'entraide. Exemples :

- Interaction entre les sites permettant aux enfants de se connaître et de combattre les préjugés qui existent entre les différents secteurs.
- Choix de l'enfant, les amenant à se positionner sur les activités qu'ils souhaitent pratiquer

Des temps d'échanges sont régulièrement positionnés dans la journée (rassemblement, bilan de fin de journée) afin d'initier les enfants à exprimer leurs opinions.

Concernant les actions citoyennes pour les « jeunes » :

Une action sur la thématique du « Vivre ensemble » a été mise en place sur une école chaque année par le référent citoyenneté du service jeunesse en concertation avec l'Éducation nationale. Ainsi au premier trimestre de l'année 2020-2021 3 classes ont réfléchi au cours de 3 séances à la différence, au partage de la cour de récréation, aux valeurs du sport avec l'idée que le travail puisse être poursuivi auprès de leurs camarades et dans le cadre du périscolaire (pratique du théâtre forum). Cet aspect collectif a été suspendu par le non brassage.

De plus, il y a eu la mise en place d'une passerelle des CM2 vers le collège avec introduction au conseil municipal des jeunes. En 2020/2021, il y a eu une intervention du référent citoyenneté auprès de l'ensemble des classes de CM2. L'action est en cours de reconduction pour l'année scolaire 2021/2022.

Dans le cadre du « Conseil municipal des jeunes », la référente citoyenneté propose un parcours citoyen aux collégiens comprenant des visites institutionnelles, comme le Panthéon, tout au long de l'année. Parallèlement au sein des établissements du secondaire, elle propose des sensibilisations à la citoyenneté en partenariat avec les conseillers principaux d'éducation. De plus, en partenariat avec les seniors de la résidence André-Chénier, les CMJistes réalisent un clip vidéo en lien avec la citoyenneté qui sera projeté en fin d'année aux familles. Enfin, quatre débats sur des sujets d'actualité seront organisés l'année prochaine en partenariat avec le service culturel.

Le service Archives et Patrimoine culturel a proposé des visites citoyennes de l'hôtel de ville

- Janvier-juin 2019 : 176 élèves dont 12 en secondaire et 17 CMJistes.
- Année scolaire 2019/2020 : 147 élèves
- Année scolaire 2020/2021 : Aucune classe reçue en raison de l'interdiction des regroupements de personnes dans les lieux publics
- Septembre-décembre 2021 : 9 élèves en secondaire

Cette action est toujours appréciée par plusieurs enseignants d'écoles primaires. L'intervention de M. le Maire et de ses services de la ville apportent un intérêt supplémentaire à la visite de la mairie.

Durant la période 2019-2021, nous avons pu proposer des visites spécialement conçues pour les membres du CMJ (nouvelle action en 2019, renouvelée en 2022) et des jeunes allophones nouvellement arrivés en France (*dispositif UPE2A, visite créée en 2019 et renouvelée en 2021*). La rencontre avec ce public, qui découvrent la France et son organisation territoriale, est l'occasion d'échanges extrêmement riches et donne pleinement son sens à cette action.

L'action « visite citoyenne de l'hôtel de ville » a particulièrement été impactée par la crise sanitaire ce pourquoi, durant l'année scolaire 2020-2021, le service a proposé à 3 enseignants de remplacer cette visite par un atelier consacré notamment à la citoyenneté.

Action 3		
Accompagner les pratiques numériques des enfants et des jeunes		
Descriptif	Mise en oeuvre	Acteurs
<p>Élaborer un plan de prévention et d'information pour les 0-25 ans sur les pratiques numériques (<i>utilisation réseaux sociaux, danger d'Internet,...</i>) et développer des actions de prévention au regard des besoins.</p> <p><i>Ce plan sera élaboré à partir des actions déjà menées par les différents partenaires puis de nouvelles actions pourront être développées en fonction des besoins</i></p>	<p>Janvier 2019 (mise en oeuvre : <i>année scolaire 2019/2020</i>)</p>	<p>Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville, Institutions : CAF, DDCS...</p>
<p>Critères d'évaluation (à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ nombre d'actions «prévention des pratiques numériques» mises en œuvre et nombre d'enfants/jeunes touchés ; ◆ nombre d'actions «prévention des pratiques numériques» en direction des familles mises en œuvre et participation. 		

Son évaluation :

Cette action est évaluée en même temps que l'action 4 qui suit.

Action 4		
Développer et promouvoir les actions d'éducation à la santé		
Descriptif	Mise en oeuvre	Acteurs
<p>Renforcer, développer et mettre en cohérence sur les différents âges, les actions d'éducation à la santé (prévention des addictions, hygiène de vie, éducation alimentaire) en élaborant un plan annuel d'actions, après concertation des différents intervenants.</p> <p><i>Ce plan sera élaboré à partir des actions déjà menées par les différents partenaires puis de nouvelles actions pourront être développées en fonction des besoins.</i></p>	<p>Janvier 2019 (mise en oeuvre : <i>année scolaire 2019/2020</i>)</p>	<p>Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville, Institutions : CAF, DDCS...</p>
<p>Critères d'évaluation (à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ nombre d'actions « éducation à la santé » mises en œuvre et nombre d'enfants / jeunes touchés. 		

Son évaluation :

Cette action est évaluée en même temps que l'action 3.

Pour les moins de 3 ans, aucune action n'a été menée de façon collégiale sur cette thématique hormis des formations animées par le médecin référent sur l'alimentation/le langage auprès des professionnelles. Celles-ci peuvent s'en saisir pour accompagner et conseiller le parent. En période de pandémie, une action de sensibilisation au lavage des mains (affiches, comptines) auprès du tout-petit a été menée.

Pour les 3/11 ans : deux thématiques ont été travaillées : la prévention liée à l'usage des écrans et à l'équilibre alimentaire.

L'équipe de santé scolaire, au sein des écoles primaires, est intervenue auprès de 7 classes (193 élèves) en 2020/2021. Action encore programmée pour les élèves de CM1 en 2021/2022.

Maintien de l'action sur un petit déjeuner équilibré pour tous les élèves de MS et CE1 afin de sensibiliser les enfants sur l'importance de l'équilibre alimentaire.

Toujours sur l'équilibre alimentaire, en janvier 2021 : il y a eu la création d'une commission de menus « spécial enfants » en élémentaire. Le bilan fait par les 10 enfants qui ont participé à ce dispositif est très positif. En effet, cela leur a permis :

- d'être sensibilisés sur l'équilibre alimentaire
- d'être valorisés auprès de leurs camarades en tant que référents et relais
- d'enrichir leurs connaissances en visitant la cuisine centrale.
- de se responsabiliser en donnant son avis sur la qualité des menus.

Ce projet est issu d'une collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs éducatifs au sein des établissements (enseignants, animateurs, agents de restauration, infirmiers).

D'autres actions autour des gestes du quotidien essentiel sur l'hygiène (se laver les mains, se moucher, aller aux toilettes, se laver les dents,) ont été amenées de manière ludique (chansons, jeux, etc.) sur les temps périscolaires.

Pour les plus grands, les agents du BIJ sont intervenus chaque année au sein des quatre établissements du secondaire pour mener des actions de prévention en lien avec les réseaux sociaux et les addictions. Ils organisent également, une fois l'an, un forum santé dans les deux collèges de la ville en s'appuyant sur des professionnels.

Action 5 Proposer une offre de loisirs diversifiée et accessible à tous		
Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
<p>Développer l'offre de loisirs annuelle (mercredi et vacances) pour les 3 – 17 ans, notamment dans le cadre du plan mercredi pour les primaires.</p> <p>Des actions diversifiées et en cohérence avec les objectifs du présent PET (accès à la lecture, apprentissage du savoir vivre ensemble, de la citoyenneté, ...), répondront aux besoins des enfants (<i>découverte, nouvel environnement, repos, ...</i>), aux attentes des parents (<i>moyen de garde adapté aux horaires des familles, ...</i>), avec des conditions financières adaptées aux ressources des familles (<i>QF, aide des organismes sociaux, ...</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le mercredi : 01/2019 (<i>mise en œuvre sept.2019</i>) • Pour les vacances : 09/2019 (<i>mise en œuvre : au cours de l'année scolaire 2019-2020</i>) 	Parents d'élèves, Ville, Institutions : CAF, DDSCS...
Critères d'évaluation (<i>à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'enfants / jeunes participants suivant les activités proposées ; ◆ Critères d'évaluation définis dans le cadre du plan mercredi 		

Son évaluation :

Durant les temps périscolaires et extrascolaires, plusieurs choix d'activités sont proposés systématiquement aux enfants afin de répondre aux besoins et envies de chacun : activité manuelle, activité sportive, activité d'expression.

Les thèmes des vacances scolaires sont définis en réunion de direction en lien avec les propositions des équipes d'animation permettant d'apporter une grande variété.

Plusieurs échanges entre les services municipaux ont eu lieu afin de développer une offre coordonnée (en termes de calendriers, d'âges, de contenu...).

Cependant, cette action n'a pas pu aboutir au vu du contexte sanitaire lié au COVID.

Action 6 Faciliter l'accès aux activités extrascolaires		
Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
<p>Élaborer des dispositifs permettant aux enfants et aux jeunes d'accéder aux activités proposées par les associations locales.</p> <p>Modalités à élaborer avec les associations pour faire découvrir leur activité mais aussi permettre la passerelle scolaire - périscolaire / associations.</p>	<p><u>Pour les vacances:</u> 09/2019 (<i>mise en œuvre : 09/ 2020</i>)</p>	Parents d'élèves, Ville, Institutions : CAF, DDSCS, associations sportives,culturelles et de loisirs
Critères d'évaluation (<i>à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'enfants / jeunes concernés par les nouveaux dispositifs ◆ Evolution du nombre d'adhérents dans les associations participant à l'un des dispositifs 		

Son évaluation :

Malgré une première phase de réflexion, notamment avec les associations sportives, cette action n'a pas pu être mise en place au vu du contexte sanitaire lié au COVID.

Cependant, il est à noter que certains enfants ayant suivi un PEAC ou un module culturel sur le temps périscolaire s'inscrivent dans les centres culturels à une discipline artistique de manière durable.

De plus certaines associations sont venues proposer des nouvelles activités telles que trampoline, échecs et tir à l'arc sur les temps périscolaires.

Action 7
Définir les modalités de concertation entre les acteurs éducatifs, et élaborer les dispositifs communs

Descriptif	Mise en oeuvre	Acteurs
1. Institutionnalisation de la concertation entre les équipes d'enseignants et les équipes périscolaires sur chaque site au moyen de 3 réunions annuelles minimum. Définir les modalités de la concertation ainsi que les moyens de communiquer auprès des équipes (<i>compte rendu, affichage, ...</i>). 2. Organiser la transition EAJE/maternelle avec une réunion spécifique entre responsables des EAJE, des écoles et du périscolaire, pour concevoir la passerelle et la transmission d'information sur des situations individuelles.	1 01/2019 (<i>mise en oeuvre : 1^{er} semestre 2019</i>) 2 02/2019 (<i>mise en oeuvre 09/2019</i>)	Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville, PMI
Critères d'évaluation (<i>à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ◆ tableau de suivi des réunions et des actions communes mises en oeuvre ◆ évaluation qualitative de la concertation 		

Son évaluation :

Pour les moins de 3 ans : des temps de passerelles entre les EAJE et les écoles / accueils périscolaires ont été adaptés à la situation sanitaire. Un film et un support écrit sous forme de livret ont été pensés et créés par deux éducatrices de jeunes enfants afin de pallier l'absence de visites sur sites. L'objectif étant de familiariser les enfants et de présenter aux parents leur futur lieu d'accueil.

Pour les 3/11ans : plusieurs modalités de travail partenariales ont été mises en oeuvre :

- Avec les services de l'Éducation nationale
 - Rencontres régulières avec l'Inspectrice de circonscription
 - Participation de la Ville aux réunions de directeurs d'école organisée par IEN, notamment avant chaque rentrée ou pour la gestion de la situation sanitaire
 - Réunion 3 fois par an entre le directeur d'école, le directeur périscolaire et le chef d'équipe entretien restauration + 1 à la rentrée (fin août). Des points intermédiaires sont aussi prévus en cours d'année.
 - Un temps d'échange entre les ATSEM et la conseillère pédagogique a été mis en oeuvre permettant de mieux cerner leurs missions mais aussi les attentes / difficultés des ATSEM
 - Participation régulières aux équipes éducatives
 - Participation plus généralisée des réunions Éducation nationale pour les familles des PS et CP
- Avec les Associations de Parents d'Élèves et les délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) :
 - Des échanges réguliers avec les présidents des associations, suivant les évènements ;
 - Une rencontre biannuelle avec les représentants de chaque école au cours de laquelle sont présentés les différents projets de l'année en cours, puis le bilan et perspectives pour l'année suivante ;
 - Des rencontres, école par école, entre associations et service périscolaire en début d'année scolaire afin de présenter le fonctionnement mais aussi les projets et répondre aux interrogations.
 - Création d'un livret périscolaire destiné aux familles des PS et CP
 - Rencontre des familles dont l'enfant a besoin d'un accueil particulier ou individualisé et transmission du livret d'accueil SAIS

Un document « charte de la communauté éducative » a été réalisé pour objectif de formaliser l'ensemble de ces partenariats.

De plus, en juin 2021, une réunion avec les ATSEM et une conseillère pédagogique de l'Éducation nationale a permis d'échanger sur le métier d'ATSEM. Le retour très positif de la part des ATSEM qui ont pu exprimer leurs souhaits (ex : être présentées en début d'année pendant les réunions parents) et/ou leurs questionnements. La question du positionnement a été particulièrement abordée pour que chacun trouve sa place dans la classe.

Action 8		
Créer d'un « pôle ressources locales » pour les professionnels		
Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
Référencer les ressources utiles aux professionnels dans le cadre de l'éducation des enfants, puis organiser l'outil permettant de les classer par thème. Définir les modalités pratiques de mise à jour ainsi que les moyens de diffusion et d'utilisation.	Janvier 2020 (mise en œuvre : années scolaire 2020-2021)	Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville
Critères d'évaluation (à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action) :		
<ul style="list-style-type: none"> nombre d'utilisateurs consultant le pôle ressources 		

Son évaluation :

Cette action n'a pas pu être mise en place au vu du contexte sanitaire lié au COVID.

Action 9		
Elaborer un plan de formation en lien avec les objectifs du PEdT		
Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
Définir, en fonction des objectifs et des actions à mener chaque année, les compétences des professionnels à développer. Privilégier les formations communes en utilisant les ressources locales	2^e semestre 2019 (mise en œuvre : 2020)	Éducation nationale, Ville
Critères d'évaluation (à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action) :		
<ul style="list-style-type: none"> nombre de formations proposées nombre de professionnels ayant bénéficié de ces formations. 		

Son évaluation :

Le service enfance a proposé des temps de formation réguliers sur chaque site par le directeur périscolaire. De plus, un plan de formation, initié par l'équipe de direction, a été proposé durant les 15 jours des vacances de printemps 2021 avec deux groupes d'environ 25 animateurs vacataires.

Durant les deux premières années, afin d'améliorer les compétences des animateurs, de tutorats pour des activités spécifiques (papier mâché, pyrogravure, mosaïque, ...) ont été mis en place.

Des formations « échange de compétence » ont été également menées en interne.

Concernant les autres services et les autres tranches d'âge, si un premier recensement des besoins a été élaboré, le plan de formation général n'a pu être finalisé en raison de la situation sanitaire.

Pour l'objectif : « **mettre en œuvre des mesures d'accompagnement adaptées aux besoins des enfants, des jeunes et des familles** » il y avait 1 axe :

- Adapter les réponses au plus près des besoins des enfants, des jeunes et des familles.

Il en est ressorti **4 actions** qui sont décrites ci-dessous avec une évaluation pour chacune d'elle.

Action 10		
Favoriser les initiatives locales pour apporter un soutien scolaire adapté		
Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
<p>Cette action se déclinera en plusieurs temps :</p> <p>1. Organisation des temps d'études dans les écoles élémentaires qui soient adaptés aux besoins de chaque âge et compétences des élèves (nombre, durée, ...). Elaboration d'une charte de fonctionnement (modalités d'organisation, objectifs pédagogiques, ...).</p> <p>2. Développer la coordination des différentes actions (SRAN, école ouverte, ...) se déroulant durant les vacances scolaires. Permettre que tous les enfants/jeunes qui ont besoin de cette aide, puissent en bénéficier sans être contraints par l'organisation familiale.</p> <p>3. Développer le partenariat avec des associations qui peuvent apporter un soutien scolaire aux plus en difficulté (et éviter leur décrochage). Définition des modalités de pratiques.</p>	<p>1. 01/2019 (mise en œuvre : 09/2019)</p> <p>2. 09/2019 (mise en œuvre : année scolaire 2019-2020)</p> <p>3. 01/2020 (mise en œuvre : 09/2020)</p>	Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville, Associations
<p>Critères d'évaluation (à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectifs des enfants / jeunes impliqués dans ces dispositifs • Evaluation qualitative sur l'efficacité / la pertinence des dispositifs 		

Son évaluation :

Concernant l'organisation des temps d'études :

Sur les 4 jours d'école, si l'enfant reste entre 16h30 et 18h30, il bénéficie de 2 jours d'études accompagnées et de 2 jours d'activités périscolaires.

Les CP/CE1 ayant plus de mal à se concentrer le vendredi, il a été acté que leurs jours « études » seraient positionnés les lundis et jeudis. Les mardis et vendredis sont donc les jours « études » pour les CE2 et CM.

Les objectifs et le contenu des « études » ont été clarifiés et inscrits dans le règlement intérieur de l'accueil périscolaire suite à une concertation lors d'un groupe de travail Ville/Éducation nationale.

Concernant la coordination Éducation nationale/Ville sur les stages de réussite.

On constate une belle amélioration sur les parties qui concernent le partage de locaux et les conditions de prise en charge des enfants entre les partenaires. En effet une fois le stage fini, les animateurs prennent en charge les enfants qui restent pour la journée complète.

On note le partage des locaux avec l'association « Le bon départ » (soutien scolaire) dans plusieurs écoles avec un relais de prise en charge des enfants à 18h s'ils sont inscrits habituellement en périscolaire.

Action 11		
Favoriser les initiatives locales pour soutenir les jeunes dans leur professionnalisation		
Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
<p>Cette action se déclinera en plusieurs temps :</p> <p>1. Recensement d'offres de stages et communication auprès des jeunes (les modalités de communication devront être définies, de même les conditions d'accueil en termes pédagogiques et juridiques).</p> <p>2. Développer les actions de découverte des métiers.</p>	<p>1. 01/2019 (mise en œuvre : 09/2019)</p> <p>2. 09/2019 (mise en œuvre : année scolaire 2019-2020)</p>	Éducation nationale : collèges, lycées, Parents d'élèves, Ville
<p>Critères d'évaluation (à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectifs des jeunes impliqués dans ces dispositifs. • Nombre d'actions menées sur la découverte des métiers. 		

Son évaluation :

Le service jeunesse a organisé différentes actions autour de l'emploi

En septembre 2021, un programme « les rendez-vous de l'emploi » a été formalisé avec des actions en direction des collégiens, des lycéens mais aussi des jeunes adultes.

Action 12 Créer une cellule de veille pluridisciplinaire		
Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
<p>Créer une instance unique de travail et d'échanges d'informations sur les situations individuelles permettant une approche globale et pluridisciplinaire. Espace de coordination des interventions.</p> <p>Le premier travail a effectué avant que cette cellule de veille soit opérationnelle, sera de fixer le cadre en termes de «secret partagé» (charte de déontologie) et des modalités de fonctionnement.</p>	01/2021 (mise en œuvre 2021)	Éducation nationale : RASED, collèges, lycées, Ville,
Critères d'évaluation (à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action) : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers traités. 		

Son évaluation :

La situation sanitaire n'a pas permis de développer cette action de façon pérenne.

Un lien a été fait ponctuellement, pour chaque situation individuelle qui le nécessitait, entre les services Enfance et/ou Enseignement et la référente sociale Personnes handicapées du CCAS.

Du matériel spécifique pour l'accueil d'enfants en situation de handicap a pu être financé par la Commission permanente du CCAS et mis à disposition d'établissements scolaires de la ville (table de lecture par exemple). De même, des postes supplémentaires d'animateurs ont été pris en charge par le CCAS pour l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap en classe transplantée.

Dans le cadre de l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap, une « commission interservices handicap » est en cours de structuration. Cette action sera présentée dans le PEdT 2022/2025 au sein de l'enjeu : inclusion/accessibilité.

Action 13 Développer l'accueil et le suivi des collégiens et lycéens « décrocheurs » et « exclus temporairement »		
Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
Mettre en œuvre un dispositif permettant d'une part de recenser, de développer les possibilités d'accueil des «décrocheurs» et les «exclus temporaires», dans les conditions adaptées permettant à l'établissement secondaire de faire le suivi.	01/2019 (année scolaire 2020/2021)	Éducation nationale collèges, lycées, Ville
Critères d'évaluation (à définir pour chaque phase lors de la préparation de l'action) : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes accueillis. 		

Son évaluation :

Durant la pandémie, les informateurs jeunesse se sont déplacés dans les établissements scolaires afin de prendre en charge des jeunes exclus.

A compter de septembre 2021, une convention a été élaborée avec chaque établissement scolaire secondaire afin de définir les modalités de prise en charge des élèves exclus temporairement.

De plus, le programme d'activités relatif à ce temps de prise en charge a été défini.

Pour l'objectif : « renforcer et pérenniser la communication avec les familles et favoriser la place des parents dans l'éducation », 2 axes avaient été retenus :

- Communication avec les familles
- Implication des familles et soutien à la parentalité

Il en est ressorti **6 actions** qui sont décrites ci-dessous avec une évaluation pour chacune d'elle.

Action 14
Adapter les supports d'information aux besoins des familles

Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
Structurer et développer la communication en direction des familles en étapes : 1. Élaborer un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants ; 2. Réorganiser l'affichage dans les structures (écoles, accueils, équipements sportifs et culturels) permettant d'une part de mettre en évidence des événements phares et de les hiérarchiser en fonction du public de la structure ; 3. Développer et structurer la communication sur le portail famille notamment en facilitant l'accès aux supports de communication des autres partenaires.	01/2019 (mise en œuvre : 06/ 2019) 01/2019 (mise en œuvre : 06/2019) 01/2019 (mise en œuvre année scolaire 2019/2020)	Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville
Critères d'évaluation : ♦ évaluation qualitative sur l'efficacité / la pertinence des dispositifs.		

Son évaluation :

Le contenu du livret d'accueil a été élaboré à destination des nouveaux arrivants. La rédaction doit être finalisée avec l'ensemble des partenaires.

La Direction de l'Action culturelle a fait un premier travail d'amélioration de son plan de com (affiches/diffusion en fonction du public cible) en expérimentant des affiches simplifiées (liste/agenda) mais celles-ci se sont révélées inefficaces.

La problématique de surabondance d'affichage a été mise en évidence. Des consignes ont été données afin de les limiter. Mais la mise en place d'un plan d'affichage structurée n'a pas été finalisé.

Sur les accueils de loisirs, un livret de fonctionnement par structure à destination des familles a été élaboré ainsi qu'un fascicule pour les familles des PS et CP.

Le service enfance a également diffusé, avant la période de confinement, des photos et vidéos des différents moments de la journée à l'entrée des structures.

Tout au long de l'année, il y a des affiches destinées aux parents mises à l'entrée de l'école pour montrer le planning des activités durant les temps périscolaires (mercredi) et vacances scolaires ainsi que les groupes des modules et des ateliers proposés.

Action 15
Créer d'une «bibliothèque ressources familles»

Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
Élaborer un outil afin de référencer les ressources utiles aux familles dans le cadre de l'éducation des enfants, et en les classant par thème/âge. Cet outil doit être accessible à toutes les familles. Définir les modalités pratiques et les moyens de diffusion et d'utilisation. Cette action devra être menée en cohérence avec l'action n°8 Création d'un «pôle ressources locales» pour les professionnels.	01/2020 (mise en œuvre 2020/2021)	Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville
Critères d'évaluation : ♦ nombre d'utilisateurs consultant la bibliothèque.		

Son évaluation :

Cette action n'a pas pu être mise en place au vu du contexte sanitaire lié au COVID.

Action 16
Favoriser la simplification des démarches administratives

Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
Mettre en œuvre un portail famille permettant de faciliter les démarches d'inscription aux activités municipales des 0-25 ans.	01/2019 (mise en œuvre 2019/2020)	Ville
Critères d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ nombre d'usagers du portail famille ; ◆ nombre de réclamations suite à des dysfonctionnements. 		

Son évaluation :

Cette action est évaluée en même temps que l'action 17 qui suit.

Action 17
Accompagner les familles dans les démarches administratives

Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
Définir les ressources humaines (<i>interprètes, écrivains publics,...</i>) et les modalités d'accueil de proximité pour les familles ayant un besoin d'accompagnement dans leurs démarches administratives en lien avec les activités de leurs enfants/jeunes.	09/2019 (mise en œuvre : année scolaire 2019/2020)	Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville, Institutions : CD92, CAF,
Critères d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ nombre d'usagers accueillis. 		

Son évaluation :

Cette action est évaluée en même temps que l'action 16.

Concernant la dématérialisation des inscriptions aux activités périscolaires :

Pour l'année scolaire 2021/2022, dans le cadre du déploiement du portail famille, les familles dont les membres (enfants et adultes) sont inscrits à une activité municipale peuvent désormais téléverser les documents pour le calcul du QF.

Depuis mai 2021 les familles souhaitant inscrire leurs enfants aux activités périscolaires (accueil matin et soir, restauration scolaire, accueil mercredi), peuvent effectuer la démarche via le portail famille. Plus de 90 % des familles ont eu recours à ce mode d'inscription.

Dans les tableaux d'affichage des accueils de loisirs, les parents ont pu trouver les dates d'inscription (vacances, rentrée scolaire, etc.). Il y a également les noms et adresses des interlocuteurs tels que ceux du directeur périscolaire pour toutes demandes de dérogation, changement d'inscription...).

Les équipes mettent des affiches pendant les vacances scolaires qui reprennent le thème + site d'accueil + les noms des directeurs d'accueil.

On note la création d'adresses génériques périscolaires permettant aux familles une communication directe.

Concernant la mise en place de modalités d'accompagnement des familles : l'action n'a pas pu être mise en place compte tenu de la pandémie.

Le CCAS, en partenariat avec la Croix-Rouge, a mis en place, depuis avril 2022, une permanence d'écrivain public numérique pour accompagner les familles et personnes en difficulté avec l'outil informatique et les démarches dématérialisées.

Action 18
Mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité

Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
A partir des actions déjà existantes, élaborer conjointement un programme annuel d'événements à mettre en œuvre pour informer et soutenir la parentalité (conférences, café-débats). Les thématiques retenues pourront être choisies de manière partenariale et une cohérence entre les différentes actions sera recherchée. La mise en œuvre d'actions communes pourra permettre une mutualisation moyens et une meilleure visibilité.	01/2019 (<i>mise en œuvre : sept. 2019</i>)	Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville, Institutions : CD92, CAF, DDCS...
Critères d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ nombre d'actions menées ; ◆ nombre de personnes accueillies. 		

Son évaluation :

Depuis septembre 2021, un Café-parents permet aux familles ayant un enfant (enfant, adolescent, jeune adulte...) en situation de handicap de se retrouver une fois par mois et d'échanger sur des thématiques prédéfinies avec des professionnels invités pour l'occasion. Ce sont ainsi 4 séances qui ont été organisées en 2021 et qui ont réuni 18 familles, soit 29 personnes (hors intervenants).

Action 19
Créer un lieu d'accueil et d'orientation des parents

Descriptif	Mise en œuvre	Acteurs
Ouvrir un lieu d'accueil de proximité dédié à toutes les familles pour les informer, les accompagner dans leur qualité de parents, et les orienter vers les ressources locales ou des dispositifs existants.	2^e semestre 2020 (<i>Mise en œuvre : année scolaire 2020/2021</i>)	Éducation nationale, Parents d'élèves, Ville, Institutions : CD92, CAF, DDCS...
Critères d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ● nombre d'actions menées ; ● nombre de personnes accueillies. 		

Son évaluation :

Cette action n'a pas pu être mise en place au vu du contexte sanitaire lié au COVID.

Les directeurs périscolaires sont restés les interlocuteurs privilégiés des familles pour les orienter ensuite vers les services compétents suivant les demandes.

3 – EVALUATION DU PLAN MERCREDI

En mai 2019, la commission départementale a validée le PLAN MERCREDI de Bois-Colombes. Les objectifs définis pour 2019/2022 étaient :

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Evaluation
Favoriser son développement physique et physiologique (moteur, sensoriel, affectif, expression, gustatif,...), prenant en compte le rythme de chaque niveau d'âge.	Permettre, à travers le jeu et des actions de mises en situation durant les temps de la vie quotidienne, de développer l'acuité de ses sens.	En partenariat avec le service Restauration/Gardiennage/Entretien, découverte des pays à travers des décors, déguisements, dégustations et activités. Retour très positif des enfants, des familles et des acteurs éducatifs.
	Prendre en compte le rythme de l'enfant.	Organisation permettant à l'enfant d'orienter son choix par rapport à ses besoins. Aménagement des espaces intégrant différents pôles de jeux variés : expression, manipulation, construction, imitation, adaptés au temps imparti et aux départs échelonnés. Une prise en charge différenciée durant les 2 premiers mois de l'année. Des rituels lisibles pour les enfants et les familles.
Développer durant les temps de la vie quotidienne ainsi que lors d'actions plus ponctuelles le « vivre ensemble » permettant à chacun de trouver sa place au sein d'un groupe.	A travers des jeux, des mises en scène, du théâtre interactif, des spectacles d'animateurs, de marionnettes, aborder différents sujets de la vie collective permettant à l'enfant de s'identifier, d'initier sa réflexion et de réagir.	Actions développées sur le vendredi, jour de fin de semaine, permettant de passer des messages sur la notion du « vivre ensemble ». Evaluation très positive avec un véritable impact sur le comportement des enfants qui sont très réceptifs et demandeurs. Ils passent de spectateurs à acteurs au fil de l'année.
	Sensibiliser l'enfant aux conséquences de ses actions sur l'autre, l'amenant à une prise de conscience.	Mise en place d'une « fusée du bon comportement » élaborée avec les enfants qui permet de définir et d'appliquer des règles de vie.
	Organiser des regroupements des différents enfants fréquentant les mercredis autour de projets communs permettant d'apprendre à se connaître et à s'apprécier.	Animations autour de thèmes définis en juin pour toute l'année pour l'ensemble des sites. Les projets inter-centres n'ont pas pu être réalisés à cause de la crise sanitaire ces deux dernières années. Cet objectif des thèmes prédéfinis pour l'année, découpés par mois fonctionne parfaitement avec les maternels mais moins pour les élémentaires car l'ensemble des objectifs ne correspond pas aux caractéristiques de tous les sites.
	Organiser dès le plus jeune âge des actions démocratiques développées ensuite suivant l'âge.	Activités choisies par les enfants. Différents espaces de jeux mis en place pour apprendre à respecter la place des autres. En élémentaire, mis en place d'un système de vote sur des propositions de jeux, de thèmes... Initier à l'autonomie en amenant les enfants à faire leurs propres choix.

	Favoriser les projets citoyens et éco citoyens favorisant une conscience sur ces thèmes...	Actions de sensibilisation tout au long de l'année à la nature.
	Par la mise en place d'outils, tels que le livret d'accueil permettant, suivant un protocole, le suivi de l'accueil des enfants en situation de handicap scolarisés ou non sur la ville, au sein des structures et l'affectation d'un animateur référent.	La hausse du besoin d'accompagnement individualisé pour des enfants de maternelle entraîne des difficultés de formation des agents qui nécessitent un encadrement spécifique. Deux référents-handicap ont été nommés au sein de l'équipe Enfance pour assister aux réunions SAIS.
Organiser une transition et une cohérence entre le temps scolaire et périscolaire.	Echanges entre les équipes des accueils et les enseignants afin de veiller à la cohérence entre les activités périscolaires et les acquisitions faites sur le temps scolaire.	Maintien des réunions régulières entre le directeur périscolaire et le directeur d'école tout au long de l'année notamment pour les mises en place des différents protocoles sanitaires. L'évaluation est positive car la communication a bien fonctionné, développant un soutien mutuel dans une période compliquée. Ainsi le planning des horaires échelonnés d'arrivée et de départ des enfants s'est construit en collaboration. Il apparaît maintenant que, de manière assez systématique sur l'ensemble des écoles, les directeurs périscolaires sont conviés aux équipes éducatives. Néanmoins, il y a encore du travail d'articulation concernant les modalités d'accueil des enfants durant les temps périscolaires.
	Ces dernières années, différents parcours, de la maternelle à l'élémentaire, ont déjà été initiés sur les temps scolaires : santé, sportif, culturel, prévention. Tout en gardant les spécificités des accueils périscolaires, les activités seront développées afin de s'intégrer, de renforcer ces parcours.	
Informers les familles et les impliquer dans les projets.	Adapter les supports d'information aux besoins des familles.	Point qui reste à améliorer encore plus criant durant cette période peu propice à la communication orale. Le moyen de communication par des affiches n'est pas suffisant. En cours de développement : un travail partenarial avec le service informatique pour créer des blogs par site permettant d'apporter une entrée d'informations que les familles peuvent utiliser suivant leurs disponibilités.
	Mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité.	Crise sanitaire permettant difficilement de mettre en place des actions.

**PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ
ET
DE SON PUBLIC**

1- PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PeDT

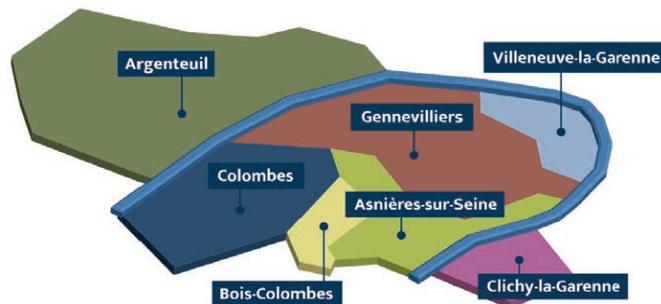
Territoire concerné : Bois-Colombes

A- DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Bois-Colombes se situe dans le département des Hauts-de-Seine.

Le territoire communal couvre 192 hectares presque totalement urbanisé. 50 % du territoire communal sont occupés par le secteur pavillonnaire. Située entre Asnières, Colombes, La Garenne-Colombes et Courbevoie, Bois-Colombes se trouve à 10 minutes, par le train, de Paris Saint-Lazare.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Bois-Colombes fait partie de l'un des douze territoires de la Métropole du Grand Paris : l'Établissement Public Territorial (EPT) « Boucle Nord de Seine » qui comprend également les villes d'Argenteuil, d'Asnières-sur-Seine, de Clichy, de Colombes, de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne (au total 436 736 habitants sur 49,7 km²).



Territoire Boucle Nord de Seine

B- DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Les informations paraissant les plus pertinentes pour abonder le diagnostic ont été extraites de l'analyse des besoins sociaux (en mars 2020) réalisée par le cabinet Compas ainsi que des données INSEE.

Au dernier recensement, la population de Bois-Colombes s'élève à 28 468 habitants.

a – Peuplement et logement :

La structure des ménages de la population est relativement homogène entre les quartiers.

Le quartier Nord semble un peu plus jeune que les deux autres avec 27% de moins de 20 ans (25% à l'échelle communale) et moins de 7% de 75 ans et plus (8% à l'échelle communale).

La taille moyenne des ménages la plus élevée se situe totalement au Nord mais aussi au Sud de la commune. Celle-ci s'étend de 2,14 dans le Centre à 2,28 au Nord de la commune.

b – Ménages et familles :

La proportion des ménages composés d'un seul adulte atteint 49% soit une progression de 3 points en 5 ans. On constate une forte progression de familles monoparentales de près de 4% par rapport à 2011 soit 1 330 familles (dernier recensement) dont 430 résidants sur le Centre. Elles y représentent 29% des familles avec enfants du quartier.

La commune de Bois-Colombes enregistre une diminution de ses moins de 11 ans entre 2011 et 2016 (-540). 92% des femmes de la commune sont actives. On observe un écart d'environ 3 points entre le quartier Nord et le Sud.

Environ 8% des enfants de moins de 11 ans sont considérés comme vulnérables à Bois-Colombes (340 enfants environ). La proportion atteint 10% sur le Nord, ainsi 49% des enfants vulnérables vivent sur ce quartier.

Globalement sur la commune les adolescents et les jeunes adultes ont connu une progression de leurs effectifs entre 2011 et 2016. Cela est significatif sur le quartier Sud (+ 54% chez les 11-14 ans et + 38% chez les 18-24 ans).

La population de Bois-Colombes regroupe 26% d'habitants âgés de moins de 20 ans.

En 2018, la part d'enfants de moins de 14 ans est de 19,4 % soit un total de 5521 enfants (5611 enfants en 2011 et 5998 en 2013).

4% des jeunes femmes de 18-24 ans sont déjà maman. La proportion dépasse 5% sur le quartier du Nord.

15% des 18-24 ans ayant terminé leurs études sont sans diplôme. La proportion est plus faible que sur l'ensemble de l'EPT même si elle atteint 18% sur le Centre.

20% de la population est âgée de 60 ans ou plus. Le Centre représente la population la plus âgée du territoire communal. Le quartier Nord est celui qui connaîtra la plus forte progression du nombre de personnes âgées. L'indice de vieillissement des générations âgées élevé indique que celui-ci sera important dans l'avenir.

- **c – Revenus et pauvreté :**

Avec un niveau de vie médian mensuel de 2 342€, la ville est dans une position nettement plus favorable que l'EPT Boucle Nord de Seine. Le quartier Sud présente les niveaux de vie les plus élevés (2 476€ au niveau de la médiane, contre 2 176€ sur le Nord).

En 2015 la classe moyenne de Bois-Colombes représentait « seulement » 31% de la population. Les classes aisées y sont très nettement sur-représentées (51%) notamment sur les quartiers Centre et Sud (55%).

La dépendance aux prestations de la CAF est plus forte sur le quartier Nord que sur les autres : 19% des allocataires de ce quartier ont un revenu composé à au moins 50% de prestations CAF. 12% des allocataires ont un revenu uniquement composé de prestations CAF.

En 2017, la ville comptait près de 720 allocataires des minima sociaux de la CAF, soit près de 6% des ménages : ce taux atteint 7% sur le Nord et n'est « que » de 4% sur le Centre. Le nombre de ces allocataires a augmenté sur deux des trois quartiers de la commune.

En 2018, 4% de la population de Bois-Colombes est couverte par la CMU-C, le taux de couverture atteint 5% sur le Nord et ne concerne « que » 3% de la population sur le Centre.

- **d – Activité et formation :**

Le taux d'activité des 25-54 ans (âges sur lesquels la probabilité d'être en activité est la plus forte) atteint 94%. L'écart atteint 2 points entre le Nord et le Sud.

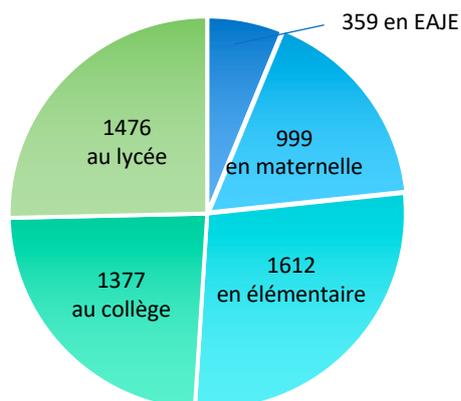
Les cadres sont plus inégalement répartis sur la commune : ils sont plus présents au Centre et au Sud où ils représentent 45% des actifs. Ils sont moins présents au Nord (38% des actifs). Leur nombre a progressé rapidement dans le Sud (+19%).

Le taux de scolarisation de 15/24 ans est élevé (en comparant au niveau France métropolitaine). On recense 21 % des jeunes de 18/24 ans sans aucun diplôme. Environ 360 jeunes de 15/24 ans n'ont pas d'emploi et ne sont pas en formation, soit 11% de cette tranche d'âge.

Le taux de chômage à Bois-Colombes est estimé à 9% au 4e trimestre 2018. Même en étant en progression constante depuis 2009, ce taux reste inférieur au taux de la France métropolitaine.

C- LE PUBLIC CONCERNÉ PAR LE PEDT AU 01/10/2021 :

Enfants accueillis dans les établissements



D- LES MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES ET TARIFICATION

a – Sur les accueils Petite Enfance des 0/3 ans :

Dans un premier temps, la famille domiciliée à Bois-Colombes souhaitant que son enfant soit accueilli dans un établissement d'accueil petite enfance doit faire une pré-inscription.

Pour cela, la demande peut se faire :

- A compter du 6^e mois de grossesse
- En renseignant un **dossier d'inscription** disponible :
 - Sur le site de la ville : www.bois-colombes.fr
 - A l'accueil de la mairie principale ou des mairies de quartier

Le dépôt du dossier doit se faire à l'Espace Citoyen en mairie ou auprès des mairies de quartier.

Dans un deuxième temps, une commission d'attribution des places dans les EAJE est organisée une fois par an (courant avril) pour une rentrée en septembre. Les décisions d'attribution de places sont prises de façon concertée et collégiale avec la prise en compte du score attribué à chaque famille établie lors de l'inscription.

Pour finir, les parents constituent un dossier administratif auprès du SPE et rencontre le directeur de l'établissement d'accueil.

Le calcul du tarif horaire s'établit selon le barème en vigueur fixé par la CAF. Les modalités de calcul correspondent à un taux d'effort en fonction des ressources imposables du foyer (avant abattements fiscaux) et du nombre d'enfants à charge.

Le tarif applicable aux familles est révisé chaque année au 1^{er} janvier.

b – Sur les temps périscolaires des 3/10 ans (matin, midi, soir, mercredi) :

Les activités sont ouvertes à tous sans conditions particulières.

L'inscription aux activités est annuelle avec une facturation établie mensuellement sur dix mois suivant le forfait concerné. Il y a plusieurs prestations avec 1 ou 2 formules pour chaque :

- périscolaire du matin 4 jours en maternel ;
- périscolaire du matin 4 jours en élémentaire ;
- pause méridienne 2 jours ;
- pause méridienne 4 jours ;
- périscolaire du soir 4 jours en maternel

- périscolaire du soir 2 jours en élémentaire ;
- périscolaire du soir 4 jours en élémentaire;
- périscolaire du mercredi demi-journée (matin)
- périscolaire du mercredi journée

Pour chaque activité, le quotient familial est appliqué, si l'enfant est inscrit et que la famille a fourni les documents ad hoc. Dans le cas contraire, l'enfant peut fréquenter l'activité mais la famille sera facturée au tarif sans en compte le QF.

Il y a 9 tranches correspondant à des taux de participation selon les revenus. La participation des usagers est de 25% pour la tranche la plus basse et de 65% pour la tranche la plus haute.

Depuis 2019, les inscriptions peuvent se faire de façon dématérialisée sur l'espace famille « Bois-Co Déclic » concernant les activités périscolaires et l'accueil de loisirs extrascolaire. Le démarche papier est toujours possible en mairie. Deux bornes sont mises à disposition à l'accueil comme dans les mairies de quartier. Il est possible d'être accompagné par un agent en cas de besoin d'accompagnement à l'accès à la digitalisation.

Pour des situations particulières ou des modifications importantes de revenus en cours d'année (perte d'emploi, séparation...), le CCAS peut être sollicité pour recevoir les familles afin qu'un nouveau calcul du quotient familial, tenant compte de la situation particulière, puisse être établi.

c – Sur les temps périscolaires des + de 10 ans, les temps extrascolaires et toutes les autres activités culturelles et sportives :

Voici les autres activités :

- Accueil de loisirs extrascolaires (forfait à la journée)
- Séjours de vacances (forfait mensuel)
- Pass'sport vacances (forfait mensuel)
- Activités culturelles enfants (forfait mensuel)
- Actions Jeunesse (abonnement annuel + à la carte)

E- MODALITÉS D'INFORMATIONS

L'information aux familles passe par différents canaux :

- Mailing
- Panneaux lumineux
- Affiches, flyers
- Espace famille en ligne avec « Bois-Co Déclic »
- Site internet de la ville
- Application Bois-Co Mobile
- Réseaux sociaux

F- LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT LE PUBLIC DU PEDT

a – Etablissements de la petite Enfance :

STRUCTURES	NOMS	ADRESSE
EAJE	Arc-en-Ciel	35, rue gramme
	A tire-d'Aile	72, rue Charles Duflos <i>(rue Pasteur à partir de septembre 2022)</i>
	L'Île au Trésor	86-88, rue Victor Hugo
	Capucine	16, rue Manoury
	Les Petits Princes	2, allée Marc-Birkit
	Le Jardin Enchanté	5, avenue Robert-Bain (fermeture au 31/08/2022)

	A Petit Pas	17, rue Eugénie-Carmignat
Structures Associatives	L'atelier du Poisson Rouge	65, rue Armand-Lépine
	La Gaminerie	15, rue Paul-Déroulède
	Les Bulloins	1, rond-Point de l'Europe à La Garenne-Colombes

b – Etablissements scolaires et périscolaires :

STRUCTURES	NOMS	ADRESSE
Écoles maternelles avec périscolaire	Paul-Bert	25, rue Charles-Duflos
	Jules-Ferry	63, rue Charles-Chefson
Écoles élémentaires avec périscolaire	Paul-Bert	25, rue Charles-Duflos
	Jules-Ferry	65, rue Charles-Chefson
Ecoles primaires avec périscolaire	Françoise-Dolto	104, rue Henry-Litolff
	Saint-Exupéry	89, rue Adolphe-Guyot
	Gramme	29, rue Gramme
	La Cigogne	11, rue du Moulin-Bailly
	Pierre-Joigneaux	110, rue Pierre-Joigneaux
Etablissements secondaires	Collège Albert-Camus	27, rue Pasteur
	Collège Jean-Mermoz	77, rue Charles-Chefson
	Lycée général et technologique Albert-Camus	131, rue Pierre-Joigneaux
	Lycée professionnel Balavoine	7, rue Marceau Delorme

Les écoles sont dotées de loges, cours, préaux, salles de motricité, réfectoires avec offices de restauration, salles de classe, salles périscolaires, bureaux de direction, infirmeries, salles de réunions animateurs, salles de réunions enseignants, salles de repos des ATSEM, douches, sanitaires, réserves...

G- MOYENS HUMAINS

Au sein des établissements de la petite Enfance, il y a des directeurs de crèche, des directeurs adjoints, des auxiliaires de puériculture, agents de puériculture, des psychologues, des éducateurs de jeunes enfants, des infirmiers, des puéricultrices et des agents techniques (cuisine).

Au sein des établissements scolaires du 1^{er} degré, il y a des directeurs d'école, des enseignants, des enseignants spécifiques, psychologues scolaires, des infirmiers, des directeurs périscolaires, des directeurs adjoints, des animateurs, des ATSEM, des agents d'entretien, des agents de restauration, des agents d'accueil, des gardiens et des intervenants sportifs et culturels.

Au sein des établissements scolaires du second degré, il y a des principaux/proviseurs, des principaux/proviseurs adjoints, des conseillers pédagogiques, des professeurs, des surveillants, des infirmiers, psy E.N (conseillère d'orientation), des gestionnaires/comptables, gardiens.

H- LES TAUX D'ENCADREMENT

Le cadre législatif prévoit des taux d'encadrement auxquelles sont soumises les structures.

a – Pour la Petite Enfance :

- ☒ 1 adulte pour 8 enfants qui marchent
- ☒ 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas.

b – Pour l'Enfance :

Périscolaire moins de 4h/j avec PEDT	•1/14 pour les moins de 6 ans •1/18 pour les plus de 6 ans
Périscolaire plus de 4h/j avec PEDT	•1/10 pour les moins de 6 ans •1/14 pour les plus de 6 ans
Extrascolaire	•1/8 pour les moins de 6 ans •1/12 pour les plus de 6 ans

2- ORGANISATIONS ET PROJETS DES STRUCTURES

A- LES STRUCTURES D'ACCUEIL 0/3 ANS

Sur le territoire communal, différents modes de garde sont proposés aux familles.

a – Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) :

Sur la ville, il y a 7 EAJE depuis fin janvier 2022 :

- 6 EAJE municipaux
- 1 EAJE en DSP (délégation de service public)

Dans ces 7 EAJE, les enfants de l'âge de 10 semaines à 4 ans sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire composée de puéricultrices, d'infirmières, d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires et d'agents de puériculture.

Pour les EAJE municipaux, des assistant(e)s maternel(le)s sont rattaché(e)s aux établissements, ils proposent un accueil familial à leur domicile, et fréquentent les EAJE sur des temps d'éveil et de jeux. Chacun d'entre eux bénéficie d'un accompagnement par l'équipe d'encadrement des EAJE.

Cela représente **328 places d'accueil** collectif et **31 en familial** en municipal et 55 places d'accueil en DSP. Les EAJE ferment 3 à 4 semaines en août et 1 à 2 semaines en décembre.

b - L'accueil familial parents-employeurs :

Les assistants maternels agréés exerçant dans le secteur libéral : l'assistant maternel accueille à son domicile des jeunes enfants moyennant rémunération. L'accueil sous la responsabilité et le contrôle des services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), est subordonné à l'obtention d'un agrément délivré par les services départementaux de la PMI.

En 2018, on compte 80 assistants maternels sur le territoire correspondant à une capacité d'accueil de 228 enfants.

c – La garde à domicile :

L'accueil des enfants est assuré par un assistant parental au domicile des parents, ce professionnel présentant ou non des certifications. L'accueil peut se faire indifféremment au domicile d'une des deux familles ou en alternance au domicile des 2 familles lorsqu'il s'agit d'une garde partagée.

d - Le RAMAP (Relais Assistant Maternel Assistant Parental) :

C'est un lieu d'écoute et de conseil à destination des familles employeurs. Il donne des informations aux familles sur les différents modes de garde et les accompagne dans les démarches administratives. Des temps de réflexion sur différentes thématiques sont proposés aux professionnels sous forme de conférence. En outre, le RAMAP bénéficie d'espaces de jeux mis à sa disposition dans certains EAJE.

e – Les associations gestionnaires de structures de la Petite Enfance :

Enfin des associations gestionnaires de structures de la petite enfance sont également présentes sur le territoire, d'une part d'un accueil collectif de 20 places (pour les enfants de 18 mois à 5 ans sur du temps plein ou occasionnel) et d'autre part d'une crèche à gestion parentale (15 places d'accueil régulier pour des enfants âgés de 3 mois à 4 ans).

f – Les micro-crèches privées :

Actuellement, la commune compte 6 micro-crèches réparties sur le territoire

g – EAJE Privé inclusif :

En 2021, un EAJE privé a ouvert ses portes, il est situé au rond-point de l'Europe. Il accueille 20 enfants à partir de 18 mois en situation ou non de handicap des villes environnantes. La ville de Bois-Colombes y a réservé 2 berceaux.

L'équipe pluridisciplinaire composée de puéricultrice, d'infirmières, d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires et d'agents de puériculture est accompagnée au quotidien par des art-thérapeute, psychologue, psychomotricien, kinésithérapeute.

B - LES STRUCTURES D'ACCUEIL 3/10 ANS

a – Les écoles maternelles et élémentaires :

La ville de Bois-Colombes compte 9 écoles avec un périscolaire dans chaque école :

- 2 groupes scolaires comprenant chacun une école maternelle et une école élémentaire (avec des directions distinctes) : Paul-Bert et Jules-Ferry.
- 5 écoles primaires : la Cigogne, F.-Dolto, P.-Joigneaux, Gramme et Saint-Exupéry

Avec l'ouverture récente de l'école Saint-Exupéry aux élèves de maternelle, mais aussi la construction de nouveaux logements sur le territoire d'ici 2023, la sectorisation scolaire est revue, en plusieurs étapes, depuis septembre 2019.

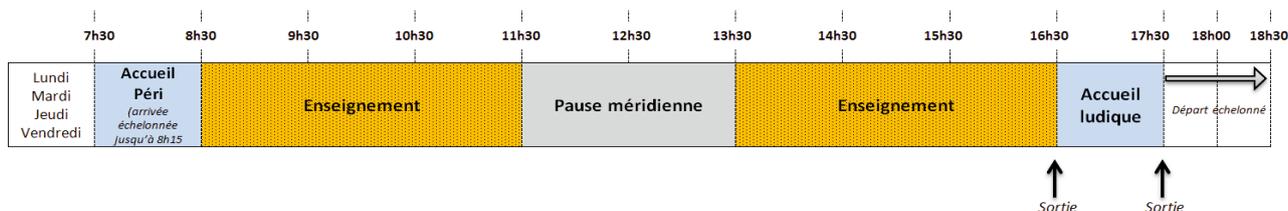
Plusieurs objectifs guideront ces évolutions :

- Établir une même sectorisation pour les écoles maternelles et les écoles élémentaires, permettant ainsi à un enfant de faire toute sa scolarité dans le même établissement ;
- Favoriser la proximité de l'école vis-à-vis du domicile ;
- Améliorer la mixité sociale sur tout le territoire ;
- Anticiper et accompagner les transformations des structures pédagogiques, et notamment en tendant vers une décharge d'enseignement totale pour tous les directeurs d'école.

Rentrée scolaire 2021/2022 :

- 107 classes (dont 42 maternelles et 65 élémentaires) avec en moyenne 24,5 élèves par classe.
- 22 classes sont à double niveau (11 en élémentaire et 10 en maternelle, 1 GS/CP) et 2 classes sont à triple niveau (en maternelle)
- Il y a 2 unités d'inclusion (1 UPE2A ; 1 ULIS)

Les emplois du temps des enfants dans une semaine d'école :



Pour les maternelles :

- ✓ Accueil périscolaire du matin de 7h30 jusqu'à 8h15.

Les enfants sont accueillis de façon échelonnée pendant 45 minutes et sont ensuite confiés au corps enseignant.

Ce temps d'accueil est un temps de transition entre la famille et l'école. L'équipe d'animateurs sera particulièrement vigilante au respect du rythme de l'enfant. Pour cela des activités calmes, à faible sollicitation, seront proposées avec l'objectif de préparer l'enfant à une entrée en classe dans les meilleures conditions.

- ✓ Temps d'enseignement de 8h30 à 11h30

- ✓ Pause méridienne de 11h30 à 13h30.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs à 11h30. Suivant l'organisation propre à chaque école et l'âge, soit les enfants se rendent directement au restaurant scolaire, soit ils sont en activité. Après déjeuner, les enfants de petite section se rendent dans les dortoirs. A 13h20, les enfants sont pris en charge par les enseignants et les ATSEM.

Sachant que seulement 10 à 15 % des effectifs scolarisés quittent l'école durant cette pause méridienne, ce temps est un véritable lieu d'éducation et de socialisation.

Ainsi, autour du repas, pourront être développées des actions d'éducation à la santé (hygiène, équilibre alimentaire, découverte de nouveaux goûts, ...). C'est aussi un moment permettant de développer l'apprentissage du vivre ensemble et de l'autonomie.

Un espace ludique et des activités sont proposés aux enfants qui le souhaitent tout au long de l'année.

La découverte des saveurs et des cultures des différents pays est mise en place environ 4 fois par an.

- ✓ Temps d'enseignement de 13h30 à 16h30

- ✓ Accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h30.

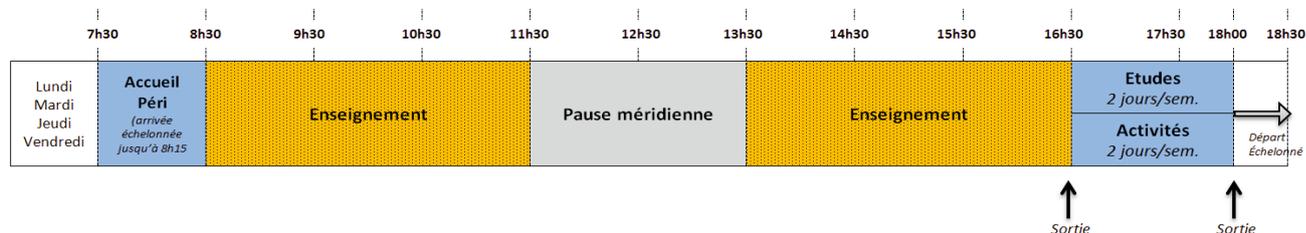
A 16h30, après avoir pris en charge les enfants auprès des enseignants, les animateurs les conduisent dans les réfectoires scolaires afin de prendre un goûter avec 3 ou 4 composantes (*laitage, fruit ou jus de fruits, produit céréalier ou pain avec accompagnement*).

Vers 17h/17h15 : 4 mini-clubs sont mis en place par semaine dont 3 ateliers fixes : sportif, espace ludique, manipulations + 1 atelier variable avec une thématique qui change régulièrement.

Pour répondre aux rythmes de l'enfant, les vendredis sont consacrés aux ateliers « théâtre ».

De 17h30 à 18h30, les enfants partent de façon échelonnée.

Pour les élémentaires :



✓ Accueil périscolaire du matin de 7h30 jusqu'à 8h15 :

Les enfants sont accueillis de façon échelonnée pendant 45 minutes et sont ensuite pris en charge par les enseignants dans la cour.

Ce temps d'accueil est un temps de transition entre la famille et l'école. L'équipe d'animateurs sera particulièrement vigilante au respect du rythme de l'enfant. Pour cela des activités calmes, à faible sollicitation, seront proposées avec l'objectif de préparer l'enfant à une entrée en classe dans les meilleures conditions.

✓ Temps d'enseignement de 8h30 à 11h30

✓ Pause méridienne de 11h30 à 13h30

Les enfants déjeunant à la cantine sont pris en charge par les animateurs à 11h30. Suivant l'organisation propre à chaque école et l'âge, soit les enfants se rendent directement au restaurant scolaire, soit ils participent à des activités. A 13h20, les enfants sont pris en charge dans la cour par les enseignants ou directement dans leur classe après un temps de lecture. Les objectifs sont identiques aux maternelles.

Sachant que seulement 10 à 15 % des effectifs scolarisés quittent l'école durant cette pause méridienne, ce temps est un véritable lieu d'éducation et de socialisation.

Ainsi, autour du repas, pourront être développés des actions d'éducation à la santé (hygiène, équilibre alimentaire, découverte de nouveaux goûts, ...), des actions citoyennes (tri alimentaire, sensibilisation au gâchis alimentaire, ...). C'est aussi un moment permettant de développer l'apprentissage du vivre ensemble et de l'autonomie.

Un espace ludique et des activités sont proposés aux enfants qui le souhaitent tout au long de l'année.

La découverte des saveurs et des cultures des différents pays est mise en place environ 4 fois par an.

✓ Temps d'enseignement de 13h30 à 16h30 ;

✓ Accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h30.

De 16h30 à 18h les enfants participent à des clubs d'activités ou des temps d'études.

Durant ce temps, un goûter est servi puis les enfants sont soit pris en charge par les enseignants pour un temps d'étude, soit pris en charge par des encadrants (animateurs ou intervenants) pour un club d'activité.

De 18h00 à 18h30, les enfants partent de façon échelonnée.

Suivant le niveau scolaire, les jours d'étude et les jours d'activités sont différents :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
CE1	ETUDE	ACTIVITÉ	ETUDE	ACTIVITÉ
CE2/CM	ACTIVITÉ	ETUDE	ACTIVITÉ	ETUDE

Les études :

Encadrés par un enseignant, après avoir pris son goûter fourni par la ville comprenant 3 ou 4 composantes (*laitage, fruit ou jus de fruits, produit céréalier ou pain avec accompagnement*), les enfants se rendent dans une salle de classe pour y effectuer leurs leçons.

A 18h les enfants peuvent sortir (suivant les modalités définies par les familles : seul ou accompagné) jusqu'à 18h30.

Les clubs d'activités :

Un club d'activités dure entre 5 à 6 semaines entre chaque vacances scolaires. Ainsi l'enfant pourra participer à plusieurs activités différentes durant l'année scolaire.

Les inscriptions aux clubs se font avant chaque vacances scolaires pour la prochaine période.

Au cours de ces temps, les enfants sont amenés à s'initier à de nouvelles activités (pratiques culturelles, sportives, ludiques...) abordées de manière différente de la pratique scolaire et extrascolaire. Ces temps se veulent complémentaires.

Les différentes activités proposées :

- Activités manuelles (dessin, poterie, maquettes...)
- Activités d'expression (théâtre, danse, yoga...);
- Activités sportives (multisports, jeux collectifs...);
- Activités ludiques (jeux de construction, jeux d'imitation, jeux de société...).

Les équipes d'encadrement renouvellent chaque année l'offre au regard de l'évaluation de l'année en cours, la demande des enfants ou de l'acquisition de nouvelles compétences.

L'emploi du temps des enfants maternelles et élémentaires le mercredi :



- Accueil des enfants de façon échelonnée de 7h30 jusqu'à 9h.
- Activités, sorties... de 9h à 17h (comprenant une pause pour le repas et la sieste pour les enfants de maternelles).
- Départ des enfants de façon échelonnée de 17h à 18h30

Tout comme les temps de vacances, les horaires d'accueil sont prolongés jusqu'à 9h le matin avec un départ possible à partir de 17h.

La journée est organisée afin de veiller à une alternance équilibrée entre temps d'activités et temps ludiques moins cadrés. Ces derniers permettent à l'animateur d'observer l'attitude de chaque enfant qui évolue.

De plus, il y a également une alternance d'activités et de temps calmes afin de respecter le rythme de l'enfant. Les équipes d'animation s'appuient sur « le plan mercredi » afin de proposer des actions, de projets et des organisations en lien avec les enjeux et objectifs du PEdT.

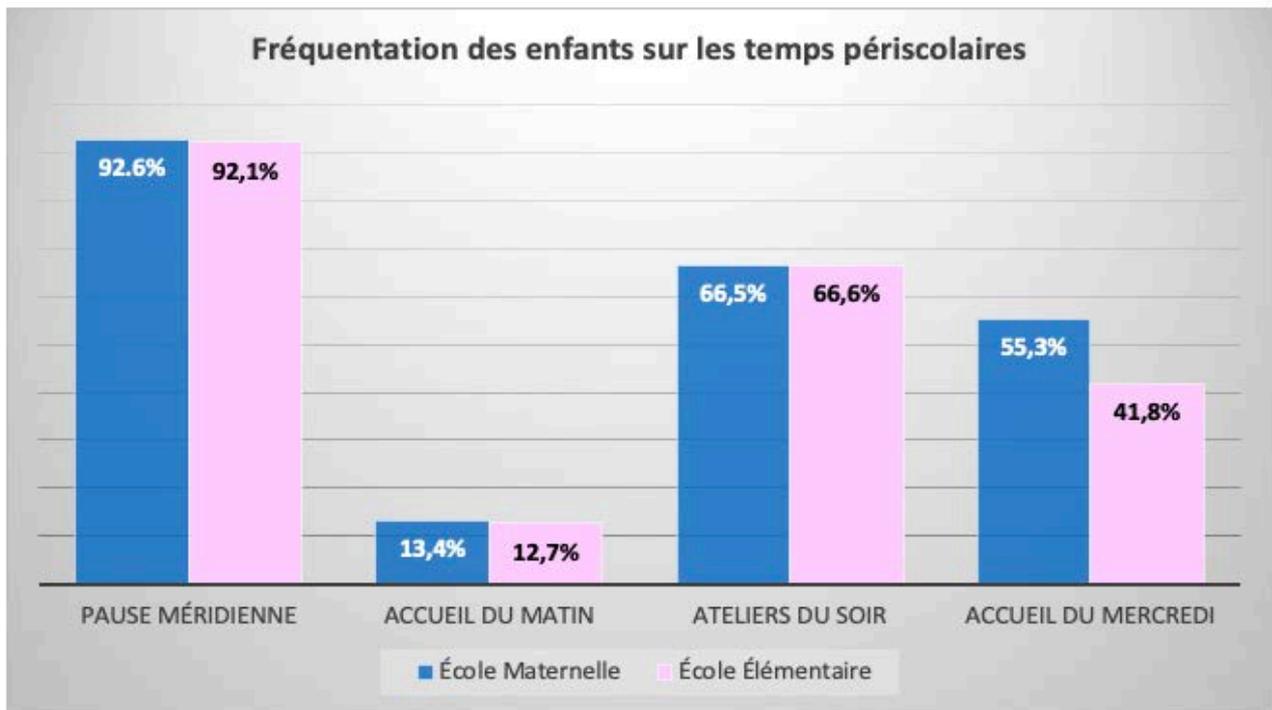
Les propositions doivent permettre d'accompagner l'enfant dans sa construction et son rapport aux autres.

Le service enfance développe son activité en mettant l'accent sur :

- L'accueil de tous les publics (enfants et familles) ;
- La mise en valeur de la richesse du territoire ;
- Le développement d'activités éducatives de qualité.

Les projets proposés comportent des actions qui favorisent les rencontres inter-centres, intergénérationnelles ainsi que les passerelles (crèche et jeunesse).

Des sorties agrémentent les projets tout au long de l'année.



Les temps extrascolaires (pendant les vacances scolaires) :

Les ALSH :

Ils sont situés soit dans les établissements scolaires (occupation des locaux périscolaires et des locaux partagés), soit dans des structures dédiées. Ils accueillent les enfants du lundi au vendredi durant les vacances scolaires à l'exception des jours fériés. L'accueil a lieu de 7h30 à 9h et le départ est échelonné entre 17h et 18h30.

Le nombre de structures ouvertes est variable suivant les périodes de vacances.

Durant ces journées, autour d'une nouvelle thématique chaque semaine, les animateurs proposent différentes activités dans la structure mais aussi sur des lieux extérieurs (parcs, forêts, base de loisirs, musées...).

Un large choix d'activités est proposé aux enfants.

Les séjours :

Chaque année, quelques séjours sont proposés aux familles pour les enfants de 6-11 ans. La Ville fait appel à des prestataires extérieurs, sauf pour un séjour de ski organisé durant les vacances d'hiver qui est encadré par les personnels des services de la jeunesse et des sports.

Ce type de séjour avec encadrement ville est amené à se développer en y associant aussi la direction de l'action culturelle.

Le Pass' sports vacances :

La mise en place de stages multi-activités durant 5 jours, encadrés par les éducateurs sportifs territoriaux. A cette occasion, les enfants peuvent découvrir de nouvelles activités sportives et pratiquer des sports non proposés sur le territoire (patinoire, accrobranche, ...)

Ces stages sont proposés sept semaines de l'année (2 aux vacances de la Toussaint, 2 en hiver, 2 au printemps et 1 en juillet).

Actuellement, les enfants ne sont pas pris en charge lors du repas du midi (sauf exceptionnellement avec apport de leur pique-nique). De ce fait, certains enfants ne peuvent fréquenter cette activité.

Les stages culturels pendant les vacances scolaires :

Des stages thématiques (poterie, dessin, théâtre ou couture) sont proposés aux enfants de 4 à 11 ans, durant 5 jours, encadrés par les professeurs des centres culturels. Chaque année scolaire, environ 200 enfants participent à ces stages.

C - L'ACCUEIL DES 11/25 ANS

a – Les établissements scolaires secondaires :

Le collège Mermoz a ouvert ses portes en 2008, permettant notamment aux collégiens domiciliés dans le quartier nord de Bois-Colombes de fréquenter un établissement proche de leur domicile. Il compte aujourd'hui environ 680 élèves dont 605 Bois-Colombiens.

Le collège Camus a été reconstruit en 2014 et compte aujourd'hui environ 700 élèves dont plus de 400 Bois-Colombiens

Les Bois-Colombiens peuvent ensuite intégrer soit le lycée Auguste-Renoir à Asnières-sur-Seine, soit le lycée d'enseignement général Albert-Camus à Bois-Colombes

Le lycée d'enseignement Camus a compté plus de 1200 élèves. Afin de pouvoir effectuer la rénovation complète, en site occupée, de l'établissement, le nombre d'élèves a été progressivement diminué. Il compte à ce jour environ 450 élèves.

Enfin, on note sur le territoire la présence du lycée d'enseignement professionnel Daniel-Balavoine qui dispense des enseignements dans le domaine du commerce (*Commerce Vente CAP, Commerce Vente Bac-Pro*) et dans le domaine de la Gestion et l'administration (*CAP et Bac Pro*). Environ 380 élèves sont présents.

b – Les accueils périscolaires et extrascolaires des 11/25 ans

Les jeunes peuvent être accueillis dans un lieu dédié à l'espace Duflos. En 2022, une deuxième structure, située dans le quartier nord de la ville, ouvrira ses portes.

L'accueil en soirée, le mercredi et le samedi :

Les jeunes âgés de 11 à 17 ans peuvent accéder à la structure le mercredi de 14h à 18h, ponctuellement les samedis ou les vendredis soir et pendant les vacances scolaires. A la rentrée 2022, un ou deux ateliers hebdomadaires seront programmés.

L'accueil durant les vacances scolaires :

Suivant un programme établi par l'action jeunesse, les jeunes adhérents à la structure peuvent participer au cours de chaque période :

- A tous les temps libres (billard, babyfoot, jeux de société, tennis de table, etc.) ;
- Aux ateliers (bricolage, cuisine, graff, etc.) ;
- A des sorties (Aquaboulevard, Vacan'sports, Parc Astérix, concerts, spectacles, etc.) ;
- A des mini-séjours et des séjours longs (Futuroscope, bases de loisirs...).

Le Bureau Information Jeunesse :

Tous les jours ouvrés de la semaine ainsi que durant les vacances scolaires de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h des informateurs jeunesse répondent aux questions des jeunes, les aident dans leurs recherches, dans la réalisation de leurs projets, et les orientent vers d'autres partenaires. Pour cela ils mettent à leur disposition :

- Une large documentation sur l'emploi et la formation, les loisirs, l'Europe, la santé... ;
- Des postes informatiques avec accès internet pour faciliter toutes les recherches ;
- Une aide pour accompagner les jeunes dans la rédaction de CV et lettres de motivation.

En outre, le **B.I.J.** propose :

- Un Point Cyb qui permet un accès à un matériel informatique et multimédia performant, à un accompagnement spécifique, à des ateliers (*maîtriser son Identité numérique, les dangers d'Internet, tester son niveau de connaissance multimédia...*), à des conseils personnalisés sur tout projet autour du multimédia... (*sur rendez-vous*).
- Une permanence de la mission locale pour les jeunes Bois-Colombiens de 16 à 25 ans qui souhaitent un accompagnement spécifique dans leur insertion professionnelle, une permanence de la Mission Locale est proposée (*deux fois par mois*).
- Un soutien des jeunes dans leurs projets solidaires.
- Des formations : prévention et Secours Civiques 1 (PSC1) et BAFA Citoyen avec la réalisation d'une mission bénévole.
- Des actions de prévention et de sensibilisation au sein des établissements scolaires (*santé, harcèlement, citoyenneté, estime de soi, relations filles/garçons...*).
 - 1 forum santé à destination des collégiens (5^e)
 - Des actions de prévention sur les comportements (relations filles-garçons, harcèlement scolaire...) sur les addictions
 - Des actions de sensibilisation sur l'usage d'Internet et des réseaux sociaux
- Des actions citoyennes :
 - 1 Conseil Municipal des Jeunes constitué de 35 collégiens qui participent aux cérémonies officielles, proposent des projets aux jeunes, participent à des actions intergénérationnelles
 - 1 accueil des collégiens exclus temporairement
- De l'aide à l'emploi :
 - 1 journée « Job d'été » pour aider les jeunes dans la recherche d'un travail saisonnier
 - Le travail partenarial avec la mission locale
 - Des interventions du service Développement économique dans les établissements
 - 1 travail partenarial lors des forums des métiers

Un accompagnement conjoint Jeunesse / CCAS pour les jeunes en difficultés

Un suivi conjoint est mis en place par le service Jeunesse et le CCAS, chacun dans son domaine de compétences, pour accompagner des jeunes en situation sociale difficile : rupture familiale, mineurs étrangers isolés, étudiants en situation précaire, jeunes adultes en situation de handicap...

Chaque année, quelques séjours sont proposés aux familles pour les jeunes de 11-17 ans. 2 séjours (février et juillet) sont organisés par le service jeunesse pour les 14-17 ans. Pour les 11-14 ans, la Ville fait appel à des prestataires extérieurs. Il y a également un mini-séjour organisé en août.

D - DES PROGRAMMES CULTURELS ET SPORTIFS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

a – Des équipements sportifs :

- Complexe sportif inauguré en 2017 avec sept salles dont 2 modulables et des terrains extérieurs (Smirlian) ; un gymnase dédié à l'acrosport, trampoline et activités gymniques
- Gymnase avec une grande salle et trois salles spécifiques (Jaurès)
- Centre aquatique

- Équipements sportifs de proximité en accès libre (Jaurès et Pompidou)
- Équipements sportifs au sein des établissements scolaires secondaires
- Terrains de boules en accès libre ou gérés par une association (parc Pompidou)
- Activités libres ou auto-organisées : activités de fitness, course à pied, agrès et appareils extérieurs : 3 parcs, coulée verte et chemin vert

Un appui aux programmes scolaires dans le cadre des Activités Physiques et Sportives (APS) :

- Educateurs Territoriaux (ETAPS) pour l'encadrement des APS terrestres et aquatiques, dans les classes de GS à CM2 ; temps forts (semaine thématique : en semaine de sensibilisation au handicap, JOP, festivité, cross des écoles : intervention dans le cadre du projet savoir rouler
- Stages gratuits durant les vacances pour les CM2 n'ayant pas réussi le test du « savoir nager »
- Modules d'activités périscolaires pour les élémentaires.

Des actions durant les vacances scolaires et dans les EAJE :

- Semaines sportives « Pass sports » pour les élémentaires
- Participation importante aux activités Vacan'sports proposés par le Département des Hauts-de-Seine

Un tissu associatif offrant une multitude d'activités :

- 16 associations sportives (dont une comprenant 15 sections) offrant la pratique de 28 disciplines différentes.

b – Des équipements culturels :

- 1 salle de spectacle et de cinéma de 344 places dont 8 PMR (*salle Jean-Renoir*) ;
- 1 salle de spectacle de 103 places dont 3 PMR (*Scène Mermoz*) ;
- 2 centres de pratiques artistiques et culturelles (*Espaces Duflos et Schiffers*) ;
- 1 médiathèque ;
- 1 service des Archives municipales (service Archives et Patrimoine culturel).
- Des lieux d'expositions temporaires (friche, Schiffers, salle Jean Renoir, HDV, voire bientôt le château des Tourelles)

Un appui aux programmes scolaires dans le cadre des activités artistiques et culturelles :

- Offre de parcours thématiques avec des professeurs des centres culturels, en partenariat avec les associations (le chant des hommes, le conservatoire, notamment) et les services culturels pour les classes d'élémentaires et de maternelles
- Offre d'actions culturelles pour les collèges et les lycées
- Opérations « école et cinéma », « collège et cinéma » et « ciné conférence » et opérations cinématographiques ponctuelles et thématiques en partenariat avec le service Jeunesse ou à la demande des établissements scolaires
- Spectacles annuels gratuits pour tous les élèves de maternelle
- Accès à des répétitions de résidences d'artistes (élémentaires et collèges) à la salle Jean Renoir ou à la scène Mermoz
- Découverte de la médiathèque et des livres
- Propositions de parcours autour des festivals BD ou AnimArt
- Opération « prix des incorruptibles »
- Découverte du patrimoine communal et de l'histoire locale.
- Expositions dans les différentes structures municipales

Des ateliers de découverte et sensibilisation sur les temps périscolaires :

- Modules d'activités périscolaires pour les élémentaires par les professeurs des centres culturels (danse, théâtre, poterie, dessin, yoga).

Des actions durant les vacances scolaires :

- Stages de pratiques artistiques à partir de 4 ans dans les centres culturels
- Visites d'expositions par les artistes
- Séances de cinéma JP le mercredi après-midi
- Accueil des EAJE à la médiathèque

Une offre sur les temps extrascolaires proposés par la Ville et les associations privées :

- 16 associations proposant des activités de musique, de dessin, de théâtre
- Nombreuses activités proposées dans les centres culturels (théâtre, danse, arts visuels...)
- Nombreuses actions culturelles proposées à la médiathèque (Séances découvertes « des biberons et livres » pour les 0-3 ans; heure du conte pour les 5-11 ans, le rdv des ados...)
- Spectacles jeunes publics
- Cinéma jeunes publics
- Exposition d'art contemporain sur plusieurs sites
- Expositions patrimoniales, visites libres ou guidées, publications valorisant l'histoire locale et le patrimoine communal

E - UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP/RELATIONS INTER-SERVICES AVEC LE CCAS

a- Le service Petite Enfance :

Une professionnelle référente « santé et accueil inclusif » a été désignée en charge des questions relatives au handicap. Ce poste a été créé dans le cadre du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

La référente a pour mission de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et intervient dans les structures sur le suivi médical des enfants ; elle est l'interlocutrice privilégiée des structures de la petite enfance sur les questions liées au handicap. Elle exerce ses missions en lien avec la référente Handicap du CCAS, tant sur des situations individuelles que sur l'information à apporter aux professionnels des structures municipales sur la question du handicap. Ainsi des rencontres régulières entre les directeurs des crèches, la référente « santé et accueil inclusif » et le CCAS seront programmées.

Le CCAS organise des rencontres régulières avec les professionnels des structures petite Enfance associatives qui accueillent des enfants en situation de handicap sur le territoire afin qu'un lien puisse être établi et que les démarches des familles puissent être facilitées, tant sur des questions de suivi individuel que sur des problématiques d'organisation (inscription scolaire, périscolaire...).

b- Le service Enfance :

Depuis de nombreuses années, les accueils périscolaires et extrascolaires accueillent des enfants en situation de handicap qu'ils soient ou non scolarisés dans une école de Bois-Colombes.

Ainsi lorsqu'une famille souhaite que son enfant soit accueilli, un protocole d'accueil est élaboré avec la famille afin de définir les besoins et les difficultés de l'enfant. Au regard de ces constats, les modalités d'accueil sont définies : accueil à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas, avec ou sans accompagnement spécifique.

Dans le cadre de ce nouveau PEdT, l'accueil des enfants en situation de handicap sera renforcé grâce notamment

- À la formation des encadrants
- À la connaissance partagée entre services (petite enfance, mission handicap...) des situations
- À l'information des familles

A compter de janvier 2022 une « réunion bénéficiaires » entre la chef de service Enfance et la référente sociale personnes handicapées du CCAS trimestrielle est mise en place, ce temps d'échanges permet de faire un point précis sur les situations d'enfants en situation de handicap accueillis durant les temps périscolaires et dit « à besoins spécifiques ». Ce temps d'échanges permet également de présenter des partenaires intervenant dans le champ de l'enfance et du handicap (CAMSP, ULIS...) et de partager une réflexion pluridisciplinaire sur les situations complexes.

La référente Handicap du CCAS est de plus en plus souvent conviée aux réunions de synthèses organisées au sein des écoles pour les familles dont elle accompagne, sur un plan social, les enfants.

Des formations dispensées par le SAIS 92 sont proposées aux référents handicap et loisirs tout au long de l'année. Ces formations traitent de diverses thématiques relatives au handicap et aux loisirs : trouble du comportement, langue des signes, TDAH, trisomie 21...

c- Le service Enseignement :

Afin d'améliorer la coordination entre professionnels, les services municipaux souhaiteraient en effet développer les liens avec les personnels de l'Éducation nationale pour un meilleur repérage des situations. Une rencontre entre le CCAS, le service Enfance, le service Enseignement et la nouvelle enseignante référente Madame ROUSSEL est programmée le jeudi 17 mars 2022.

Une rencontre entre directeurs d'établissements et le CCAS sera organisée en 2022 pour présenter les missions du service relatives au handicap.

**ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS
AVEC PLAN MERCREDI
POUR 2022/2025**

1- ENJEUX ÉDUCATIFS ET ENVIRONNEMENT DU PEDT

A- ENJEUX ÉDUCATIFS

Suite à l'évaluation du PEDT 2019/2022 et au diagnostic actualité, la ville et ses partenaires proposent 4 enjeux qui répondent à l'évolution des besoins :

- **La complémentarité pour un parcours éducatif diversifié et de qualité**
- **L'inclusion et l'accessibilité à tous les publics**
- **La communication aux familles et le soutien à la parentalité**
- **L'accompagnement du public en tant qu'acteur**

Ces 4 enjeux éducatifs contribuent à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune qui se situe comme acteur au cœur du PEDT. Tous les moyens sont donc mis en place pour garantir le bien-être de ce public.

La Ville et ses partenaires rappellent qu'il est important de considérer l'enfant dans sa globalité et mettent l'accent sur la collaboration entre les acteurs éducatifs pour maintenir une continuité dans sa journée. L'inclusion, l'accessibilité pour tous et la communication sont également des points fondamentaux pour apporter une équité sur le territoire. La place du parent reste essentielle dans un projet éducatif tout comme l'accompagnement du public sur l'éducation à la citoyenneté.

B- ATOUS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT :

- Démarche de concertation qui permet d'associer les différents partenaires et garantit une meilleure cohérence éducative
- Nombreuses ressources culturelles et sportives au service des enfants et des jeunes
- Des services dynamiques qui modernisent les propositions.
- Beaucoup d'activités diversifiées et de qualité.
- La transversalité entre les différents services sur le champ de l'accompagnement individuel.
- Un nouvel espace d'accueil pour les jeunes.
- Volonté commune d'associer davantage les parents.
- Une collaboration étroite entre l'IEN et les services.

C- CONTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DE CES CONTRAINTES DANS LE PEDT :

- Augmentation du besoin d'individualisation et des demandes d'accompagnement des enfants en situation de handicap.
- Evolution rapide des moyens de communication avec des nouvelles pratiques d'échanges sur les réseaux sociaux.
- Accueillir de nombreux enfants sur ces temps périscolaires.
- Forte attente des familles pour une offre large d'activités éducatives avec un niveau qualitatif élevé
- Répartition déséquilibrée des écoles sur le territoire

2- OBJECTIFS ÉDUCATIFS

A - LA MÉTHODOLOGIE PARTENARIALE :

En moins de 5 mois de temps, à peine sortie de la crise sanitaire, la ville de Bois-Colombes s'est fortement mobilisée pour participer le plus largement possible à l'élaboration de son nouveau PEdT.

Dans un premier temps, la Direction de l'Action éducative de la collectivité a proposé aux élus de secteur et à la Direction générale un temps d'échanges pour définir les grandes lignes du projet.

Ces grandes lignes ont ensuite été présentées à l'Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de Bois-Colombes afin d'élaborer un plan de travail partenarial.

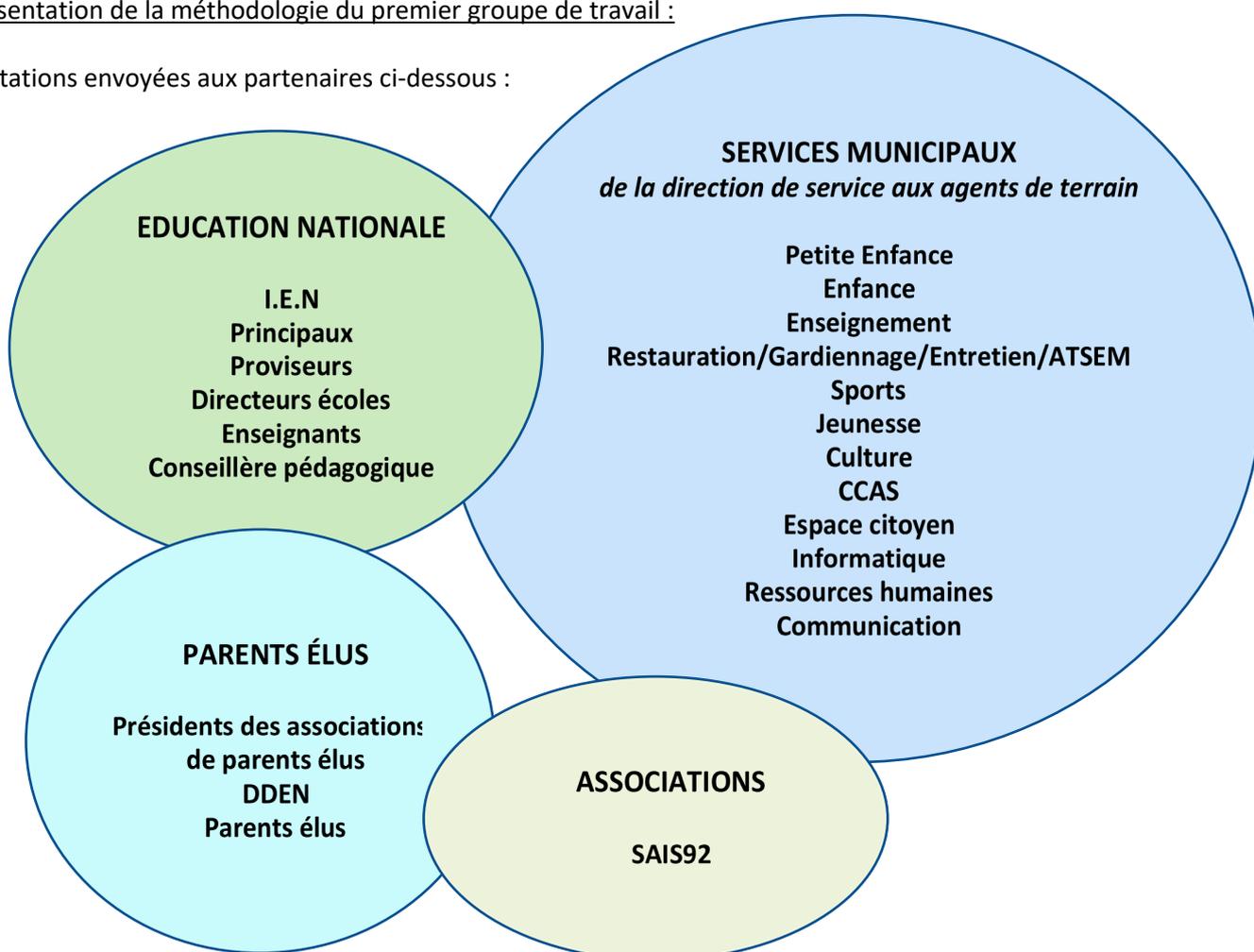
A partir de là, les chefs de service des secteurs éducatifs ont participé à des réunions pour alimenter l'évaluation du PEdT 2019/2022 ainsi que déterminer des enjeux pour celui de 2022/2025. A la suite de cela, des temps avec les équipes de terrain ont vu le jour afin d'impliquer le plus d'acteurs éducatifs dans le projet.

Afin de présenter ces enjeux à l'ensemble des partenaires, 1 groupe de travail a été proposé dans un laps de temps très court qui s'adaptait aux contraintes de tous dans ce contexte particulier.

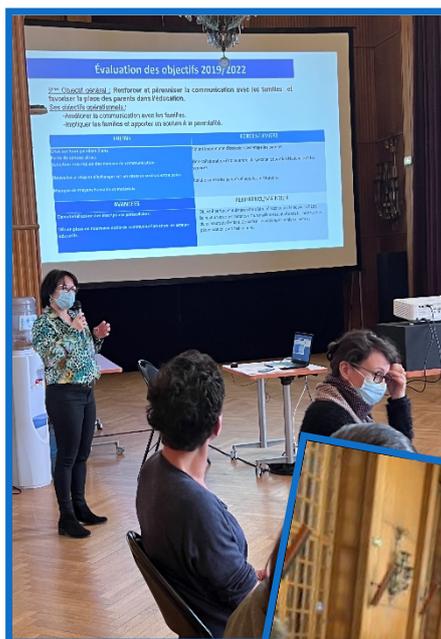
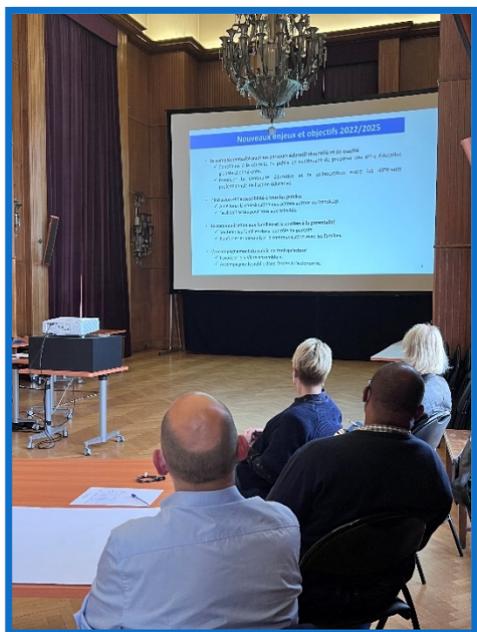
Le but de ce premier groupe de travail était de partager les objectifs généraux, les objectifs opérationnels et les effets attendus.

Présentation de la méthodologie du premier groupe de travail :

Invitations envoyées aux partenaires ci-dessous :



52 personnes ont répondu présentes et ont été réunies dans la salle du Conseil municipal pour partager, commenter, compléter, modifier, valider... les éléments proposés comme base de travail. Ces éléments étaient issus des évaluations qui ont été présentées sur power point géant avant le début des échanges (voir dans la première partie du projet).

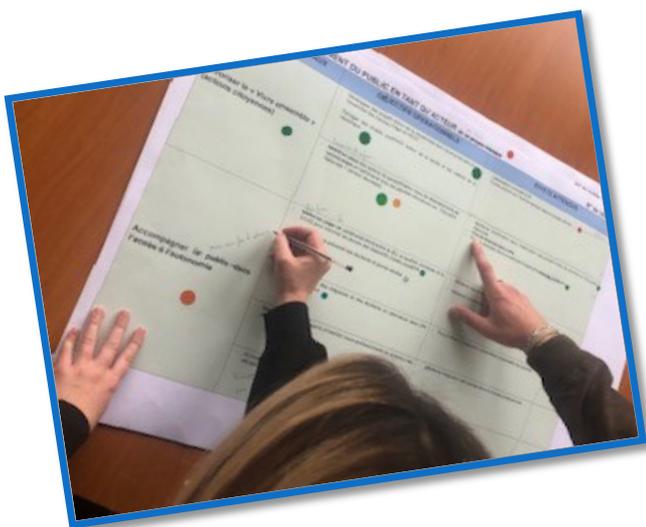


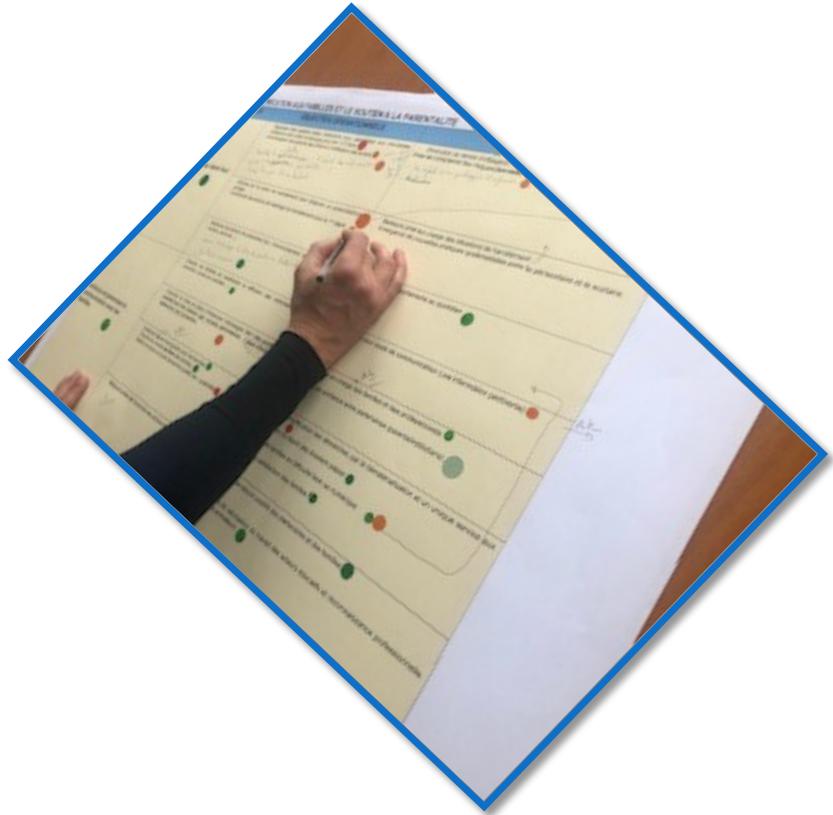
Animation proposée :

Pour mener à bien ce groupe de travail, la Ville avait préparé des supports, grands formats (A1) afin de que chaque participant puisse échanger par groupe de 6 à 9 personnes autour d'une table (il y avait 6 tables en tout). 1 animateur de table était positionné pour accompagner les participants à la compréhension de l'exercice, à garantir la bonne distribution de la parole pour tous, à retranscrire les informations partagées...

Chaque groupe, constitué de façon pertinente avec une représentativité équilibrée des corps de métiers à chaque table, a donc pu s'exprimer et faire évoluer le support de base. Toutes les tables ont travaillé sur l'ensemble des enjeux et des objectifs.

Afin de notifier leur avis, ils ont utilisé le système des gommettes représenté sur les photos ci-dessous :





Une fois ce temps de travail terminé, la Ville a récupéré l'ensemble des supports de chaque table pour en faire une synthèse qui est présentée ci-dessous avec sa légende :

- Les gommettes vertes correspondent à des validations.
- Les gommettes orange correspondent à des interrogations, des réflexions, des propositions... donnant lieu à des adaptations.
- Les gommettes rouges correspondent à des modifications ou des suppressions.

Les écritures « noires » seront donc maintenues pour le travail qui va suivre pendant que les écritures « rouges » seront des éléments à prendre en compte devant être validés pour le 21/04/2022. Les éléments « barrés » seront certainement supprimés.

ENJEU 1 : LA COMPLÉMENTARITÉ POUR UN PARCOURS ÉDUCATIF DIVERSIFIÉ ET DE QUALITÉ

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS
<p>Contribuer à la réussite du public en continuant de proposer une offre éducative globale et cohérente</p> <p>● ● ● ● ● ●</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler les offres artistiques et culturelles pour permettre la construction d'un parcours. Améliorer l'offre PEAC pour répondre à tous les publics et aux 3 piliers de l'EAC. ● ● ● ● ● ● - Favoriser la pratique des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs. ● ● ● ● ● ● - Accentuer l'offre collège/lycée 	<ul style="list-style-type: none"> - Toucher plus de « jeunes » sur l'ensemble des activités. ● ● ● ● ● ● - Emergence d'une synergie autour d'un projet commun (ex : les JO 2024 terre de jeux). ● ● ● ● ● ● - Participation « active » à des actions de circonscription départementales ● ● ● ● ● ● - Inscription projet labellisation 2024 ● ● ● ● ● ● - Ouverture à de nouvelles expériences ● ● ● ● ● ●

	<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser les pratiques en développant des projets numériques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des méthodes d'apprentissage plus attractives pour les enfants.  <ul style="list-style-type: none"> - Des conditions de travail améliorées avec l'utilisation d'outils dynamiques.  <ul style="list-style-type: none"> - Du matériel et des pratiques plus mutualisés
	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'articulation entre les projets d'école et les projets pédagogiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des projets qui se complètent où les activités périscolaires viennent consolider les apprentissages scolaires.  <ul style="list-style-type: none"> - Des propositions d'activités « différentes » sur tous les temps de la semaine.  <ul style="list-style-type: none"> - Plus de projets communs.  <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des projets de chacun
<p>Favoriser la continuité éducative et la collaboration entre les différents professionnels de l'action éducative.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégager des temps de rencontres entre acteurs au sein des établissements scolaires + la petite enfance (ex : projets, réunions, évaluations PEDT...) et Consolider des temps d'échanges entre partenaires (parents, Éducation nationale, services municipaux...).  <ul style="list-style-type: none"> - Développer un plan de formation commun entre les acteurs éducatifs avec des axes tels que la sensibilisation au changement de structures... 	<ul style="list-style-type: none"> - Des moments dédiés, sans présence des enfants, pour échanger entre acteurs sur le fond des projets (interactions entre acteurs pour plus de fusion dans les projets).  <ul style="list-style-type: none"> - Plus de liens entre les acteurs.  <ul style="list-style-type: none"> - Plus de références communes pour accompagner les enfants de façon cohérente.  <ul style="list-style-type: none"> - Plus de transfert de compétences et de partage de connaissance.  <ul style="list-style-type: none"> - EPS et EAC signature de conventions bipartites (EN et ville)  <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du climat scolaire (axes pratiques partenariales et qualité de vie à l'école)
	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la création de supports communs pour clarifier les règles de vie dans un espace/commune à tous les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la création de supports communs pour le partage des locaux et du matériel 
	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des passerelles entre les tranches d'âge et les structures 	<p>De projets entre les tranches d'âge:</p>  <ul style="list-style-type: none"> - Des changements d'environnement bien vécus par les enfants.  <ul style="list-style-type: none"> - Des informations qui passent bien entre les professionnels pour accompagner les besoins particuliers.  <ul style="list-style-type: none"> - Des parents plus rassurés.  <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne cohésion entre les adultes

ENJEU 2 : L'INCLUSION ET L'ACCESSIBILITÉ À TOUS LES PUBLICS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS
<p>Améliorer la coordination des actions autour du handicap ou en faveur des publics aux besoins spécifiques.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les liens avec le référent social personnes handicapées du CCAS.  - Proposer des instances interservices spéciales favorisant l'inclusion des publics  - Former les professionnels, notamment grâce au réseau SAIS 92 et sensibiliser l'ensemble des acteurs éducatifs  - Désigner un référent santé et accueil inclusif (petite enfance) ainsi que des référents Handicap au sein des services Enseignement, Culture, Sports, RGE et Jeunesse (en plus de l'Enfance)  - Mutualiser les ressources Ville/E. N - Répertorier les activités adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur accueil des enfants en situation de handicap.  - Une meilleure circulation de l'information concernant les structures et les activités proposées aux personnes en situation de handicap.  - Plus de soutien apporté aux familles des enfants en situation de handicap.  - Plus d'inclusion scolaire, périscolaire et extrascolaire.  - Développement du partenariat avec le milieu associatif. 
<p>Faciliter l'accès pour tous aux activités.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et adapter la communication  - Accompagner les familles ayant des difficultés financières, sociales, familiales...  - Réfléchir à l'accessibilité géographique (notion de proximité)  - Equilibrer l'offre éducative sur tout le territoire  - Privilégier le déploiement d'actions auprès d'une tranche d'âge pour permettre sa découverte sans discrimination. Développer des actions en fonction d'une tranche d'âge.  - Identifier et reconnaître les publics éloignés des offres - Développer des accès libres dans des espaces sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Un maximum de public informé  - Toucher un nouveau public à tous les publics  <p>Diversification du public dans les activités extrascolaires.</p>  <p>Augmentation de la culture générale du public</p> 

ENJEU 3 : LA COMMUNICATION AUX FAMILLES ET LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	EFFETS ATTENDUS
<p>Soutenir les familles dans leur rôle de parents.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions entre institutions pour sensibiliser aux mauvaises utilisations des outils numériques pour les 0/17ans les 6/17ans. Accompagner les parents dans des alternatives (lecture, jeu...) et les rendre acteurs des outils numériques.  - Accompagner les parents des 0/3ans à l'utilisation des écrans.  Sensibiliser aux conséquences (risques et effets nocifs) de l'utilisation des écrans pour les 0/3ans  - Aider les parents à accompagner les jeunes dans l'usage des réseaux sociaux. - Informer sur l'existence d'outil de régulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du temps d'utilisation des écrans  Prise de conscience des risques des écrans et des réseaux sociaux.  - Augmentation de l'interaction des parents et des enfants. - Des parents mieux informés= des jeunes moins en danger
<p>Renforcer et pérenniser la communication avec les familles.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur la notion de harcèlement (Intégrer le harcèlement numérique)  - Elaborer un protocole/processus partagé - Coordonner des actions de repérage du harcèlement dès 1^{er} degré.  - Renforcer les actions de prévention (ex : l'environnement, la place du jeu, la nutrition, sommeil, addictions...).  - Répertoire des ressources et recenser les actions - Faciliter l'accès au numérique 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en charge des situations de harcèlement  - Emergence de nouvelles pratiques systématisées entre le périscolaire et le scolaire.  - Modifications de comportements au quotidien  - Meilleure connaissance des ressources - Orienter les familles en améliorant les délais de diffusion des informations (ex : inscription, accès aux activités...) avec des outils adaptés et opérationnels  - Favoriser la mise en place d'Instances d'échanges (ex : des conseils de parents pour les crèches, des conseils périscolaires...) pour informer des règlements, des contraintes...  - Améliorer l'accès aux services publics pour les familles.  - Faciliter et adapter les démarches pour les familles - Mise en place d'un mode de communication (une information pertinente et centralisée). Diffusion efficace de l'information  - Meilleure prise en charge ou accompagnement des attentes et des besoins des familles et des professionnels.  - Meilleur lien de confiance entre partenaires (parents/institutions).  - Plus de simplification des démarches par la dématérialisation  - Réduction du dépôt des dossiers papier. 

	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte de l'avis des familles/écouter l'avis des familles - Mettre en place un projet démarche qualité (ex: qualiville) : car = action 	<ul style="list-style-type: none"> - Moins de familles en difficulté face au numérique - Plus de satisfaction des familles
	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'ensemble des actions éducatives sur la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de retours positifs des partenaires et des familles, - Plus de valorisation du travail des acteurs éducatifs et reconnaissance professionnelle des animateurs

ENJEU 4 : L'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC EN TANT QU'ACTEUR

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS
<p>Favoriser le « Vivre ensemble » (actions citoyennes)</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets autour de la citoyenneté dont l'environnement. - Développer des projets d'écocitoyenneté - Partager des projets communs autour de la laïcité et les valeurs de la république. Informer, acculturer sur la connaissance de la république - Acquérir une sensibilité environnementale et un équilibre alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Labellisation d'écoles E3D - Des fiches actions sur l'environnement dans le projet d'école - Prise de conscience des enjeux environnementaux - Meilleur climat scolaire
	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et renforcer des actions de sensibilisation dans les établissements du second degré en partenariat avec les équipes éducatives (ex : Éducation nationale + service Jeunesse). - Réfléchir-Développer une transposition de cet objectif pour le 1^{er} degré 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure coordination dans l'élaboration des projets entre les services et l'Éducation nationale. - Plus de diversité dans l'offre. - Plus de diversité dans la méthode d'approche pour les 11/18 ans.
<p>Accompagner le public dans l'accès à l'autonomie et particulièrement les « jeunes ».</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et pérenniser un partenariat étroit entre le BIJ du service Jeunesse et le CCAS pour informer les jeunes des dispositifs d'aides existants. - Poursuivre la lutte contre la précarité des étudiants et jeunes adultes ou Continuer d'aider les étudiants et les jeunes en situation de précarité. - Accompagner les jeunes dans les démarches administratives : impôt, Cnam, mutuelles, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure réponse aux besoins et attentes des jeunes. - Meilleure orientation des jeunes vers les aides sociales.
	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et organiser l'accueil des stagiaires de la ville et des étudiants en alternance dans les services municipaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus d'offres « stagiaires » diversifiées proposées aux jeunes.

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions d'insertion socio-professionnelle en direction des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure intégration des jeunes dans le monde professionnel. 
	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les jeunes qui n'arrivent pas à trouver une orientation et faire découvrir davantage la voie professionnelle ou Accompagner les jeunes dans la construction de leurs projets d'orientation.  <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'éducation à l'orientation - Revaloriser la voie professionnelle auprès des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre de décrocheurs. 

Ensuite, l'ensemble des partenaires invités, présents ou non, à ce premier groupe de travail a reçu par mail cette synthèse.

Cette synthèse permet donc de proposer, pour le nouveau PEdT 2022/2025, 8 nouveaux tableaux supports présentés ci-dessous qui vont servir pour le deuxième groupe de travail.

Pour rappel il y a 4 enjeux qui se déclinent chacun en 2 objectifs généraux avec les effets attendus et les indicateurs.

B – OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, EFFETS ATTENDUS ET INDICATEURS

Enjeu 1 : la complémentarité pour un parcours éducatif diversifié et de qualité.

Objectif général 1 : contribuer à la réussite du public en continuant de proposer une offre éducative globale et cohérente.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS
<p>Renouveler les offres artistiques et culturelles pour permettre la construction d'un parcours.</p> <p>Favoriser la pratique des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs.</p> <p>Accentuer l'offre collège/lycée</p>	<p>Toucher plus de « jeunes » sur l'ensemble des activités.</p> <p>Emergence d'une synergie autour d'un projet commun (ex : les JO 2024 terre de jeux).</p> <p>Participation « active » à des actions de circonscription départementales</p> <p>Inscription projet labellisation 2024 (à préciser la signification)</p> <p>Ouverture à de nouvelles expériences</p>	<p>Nombre d'écoles labellisées génération 2024.</p> <p>Nombre d'écoles impliquées dans les actions.</p> <p>Nombre de jeunes qui participent.</p> <p>Nombre de partenaires impliqués.</p>
<p>Moderniser les pratiques en développant des projets numériques.</p>	<p>Des méthodes d'apprentissage plus attractives pour les enfants.</p> <p>Des conditions de travail améliorées avec l'utilisation d'outils dynamiques.</p> <p>Du matériel et des pratiques plus mutualisés</p>	<p>Qualité des fiches actions du projet d'école (numérique, EPS).</p>
<p>Développer l'articulation entre les projets d'école et les projets pédagogiques.</p>	<p>Des projets qui se complètent où les activités périscolaires viennent consolider les apprentissages scolaires.</p> <p>Des propositions d'activités « différentes » sur tous les temps de la semaine.</p> <p>Plus de projets communs.</p> <p>Meilleure connaissance des projets de chacun</p>	<p>Nombre d'actions communes</p> <p>La cohérence du contenu des projets d'école et pédagogiques.</p>

Enjeu 1 : la complémentarité pour un parcours éducatif diversifié et de qualité.

Objectif général 2 : favoriser la continuité éducative et la collaboration entre les différents professionnels de l'action éducative

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS
<p>Dégager des temps de rencontres entre acteurs au sein des établissements scolaires + la petite enfance et consolider des temps d'échanges entre partenaires.</p> <p>Développer un plan de formation commun entre les acteurs éducatifs avec des axes tels que la sensibilisation au changement de structures...</p>	<p>Des moments dédiés, sans présence des enfants, pour échanger entre acteurs sur le fond des projets (interactions entre acteurs pour plus de fusion dans les projets).</p> <p>Plus de liens entre les acteurs.</p> <p>Plus de références communes pour accompagner les enfants de façon cohérente.</p> <p>Plus de transfert de compétences et de partage de connaissance.</p> <p>EPS et EAC signature de conventions bipartites (EN et ville)</p> <p>Amélioration du climat scolaire (axes pratiques partenariales et qualité de vie à l'école.</p>	<p>Augmentation des invitations et des présences aux instances éducatives</p> <p>Augmentation des outils partagés</p>
<p>Favoriser la création de supports communs pour clarifier les règles de vie communes à tous les partenaires dans un même espace</p>	<p>Des engagements réciproques pour le partage des locaux et du matériel.</p>	<p>Cohérence dans la relation enfants/adultes.</p> <p>Plus de pratiques communes de la part des enfants.</p>
<p>Développer des passerelles entre les tranches d'âge et les structures</p>	<p>Des changements d'environnement bien vécus par les enfants.</p> <p>Des informations qui passent bien entre les professionnels pour accompagner les besoins particuliers.</p> <p>Des parents plus rassurés.</p> <p>Une bonne cohésion entre les adultes</p>	<p>L'utilisation des outils proposés</p>

Enjeu 2 : l'inclusion et l'accessibilité à tous les publics

Objectif général 1 : améliorer la coordination des actions autour du handicap et en faveur des publics aux besoins spécifiques.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS
<p>Développer les liens avec le référent social personnes handicapées du CCAS.</p> <p>Former les professionnels, notamment grâce au réseau SAIS 92 et sensibiliser l'ensemble des acteurs éducatifs</p> <p>Identifier les référents dans chaque service qui assurent un rôle de suivi.</p> <p>Mutualiser les ressources Ville/E. N</p> <p>Répertorier les activités adaptées</p>	<p>Un meilleur accueil des enfants en situation de handicap.</p> <p>Une meilleure circulation de l'information concernant les structures et les activités proposées aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Plus de soutien apporté aux familles des enfants en situation de handicap.</p> <p>Plus d'inclusion scolaire, périscolaire et extrascolaire.</p> <p>Développement du partenariat avec le milieu associatif.</p>	<p>Retour des familles et des professionnels, sur l'accueil des enfants en situation de handicap.</p> <p>Meilleure prise en charge collégiale des situations.</p> <p>Meilleure utilisation des outils de transmission.</p> <p>Augmentation de l'offre associative</p>

Enjeu 2 : l'inclusion et l'accessibilité à tous les publics

Objectif général 2 : faciliter l'accès pour tous aux activités.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS
<p>Accompagner les familles ayant des difficultés financières, sociales, familiales...</p> <p>Equilibrer l'offre éducative sur tout le territoire</p> <p>Identifier et reconnaître les publics éloignés des offres pour développer et adapter la communication pour tous</p> <p>Développer des accès libres dans des espaces sportifs</p>	<p>Un maximum de public informé</p> <p>Toucher à tous les publics</p>	<p>Augmentation de la fréquentation de nouveaux publics</p> <p>Diversification des publics sur le territoire.</p>

Enjeu 3 : la communication aux familles et le soutien à la parentalité.
Objectif général 1 : soutenir les familles dans leur rôle de parents.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS
<p>Accompagner les parents et les enfants à être acteurs des outils numériques sans oublier les alternatives.</p> <p>Sensibiliser aux conséquences (risques et effets nocifs) de l'utilisation des écrans pour les 0/3 ans.</p> <p>Aider les parents à accompagner les jeunes dans l'usage des réseaux sociaux et les outils de régulation.</p>	<p>Diminution du temps d'utilisation des écrans</p> <p>Prise de conscience des risques des écrans et des réseaux sociaux.</p> <p>Augmentation de l'interaction des parents et des enfants.</p> <p>Des parents mieux informés= des jeunes moins en danger.</p>	<p>Nombre d'actions de prévention.</p> <p>Nombre d'enfants et jeunes sensibilisés.</p>
<p>Informers sur la notion de harcèlement dont le harcèlement numérique.</p>	<p>Meilleure prise en charge des situations de harcèlement.</p> <p>Emergence de nouvelles pratiques systématisées entre le périscolaire et le scolaire.</p>	<p>Nombre d'élèves en situation de harcèlement.</p> <p>Meilleur climat scolaire.</p>
<p>Renforcer les actions de prévention (ex : l'environnement, la place du jeu, la nutrition, sommeil, addictions...).</p>	<p>Modifications de comportements au quotidien.</p> <p>Meilleure connaissance des ressources.</p>	<p>Nombre d'actions de prévention.</p> <p>Nombre d'enfants et jeunes sensibilisés.</p>

Enjeu 3 : la communication aux familles et le soutien à la parentalité.
Objectif général 2 : renforcer et pérenniser la communication avec les familles.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS
<p>Orienter les familles en améliorant les délais de diffusion des informations (ex : inscription, accès aux activités...) avec des outils adaptés et opérationnels</p>	<p>Mise en place d'un mode de communication (une information pertinente et centralisée).</p> <p>Diffusion efficiente de l'information</p>	<p>Augmentation de la consultation des blogs....</p>
<p>Favoriser la mise en place d'Instances d'échanges (ex : des conseils de parents pour les crèches, des conseils périscolaires...) pour informer des règlements, des contraintes...</p>	<p>Meilleure prise en charge ou accompagnement des attentes et des besoins des familles et des professionnels.</p> <p>Meilleur lien de confiance entre partenaires (parents/institutions)</p>	<p>Augmentation des participations aux cafés débats</p>
<p>Améliorer l'accès aux services publics pour les familles en facilitant les démarches</p>	<p>Plus de simplification des démarches par la dématérialisation</p> <p>Réduction du dépôt des dossiers papier.</p> <p>Moins de familles en difficulté face au numérique</p> <p>Plus de satisfaction des familles</p>	<p>Augmentation des inscriptions sur internet.</p> <p>Nombre de familles accompagnées par un agent du service espace citoyen</p>
<p>Valoriser l'ensemble des actions éducatives sur la ville.</p>	<p>Plus de retours positifs des partenaires et des familles,</p> <p>Plus de valorisation du travail des acteurs éducatifs et reconnaissance professionnelle des animateurs</p>	<p>Diminution des réclamations des familles.</p> <p>Augmentation des vues sur les blogs.</p>

Enjeu 4 : l'accompagnement du public en tant qu'acteur
Objectif général 1 : favoriser le « Vivre ensemble » (actions citoyennes).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS
<p>Développer des projets d'écocitoyenneté (équilibre alimentaire, environnement...)</p> <p>Partager des projets communs autour de la laïcité et les valeurs de la république.</p>	<p>Labellisation d'écoles E3D</p> <p>Des fiches actions sur l'environnement dans le projet d'école</p> <p>Prise de conscience des enjeux environnementaux</p> <p>Meilleur climat scolaire</p>	<p>Nombre d'écoles labellisées E3D</p>
<p>Poursuivre et renforcer des actions de sensibilisation dans les établissements en partenariat avec les équipes éducatives.</p>	<p>Meilleure coordination dans l'élaboration des projets entre les services et l'Éducation nationale.</p> <p>Plus de diversité dans l'offre.</p> <p>Plus de diversité dans la méthode d'approche pour les 11/18 ans.</p>	<p>Nombre de propositions adaptées faites aux jeunes au sein des établissements secondaires.</p> <p>La participation du service Jeunesse à la formation « éco-délégué ».</p>

Enjeu 4 : l'accompagnement du public en tant qu'acteur
Objectif général 2 : accompagner le public dans l'accès à l'autonomie en prenant en compte les spécificités de chaque tranche d'âge

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS
<p>Renforcer et pérenniser un partenariat étroit entre le BIJ du service Jeunesse et le CCAS pour informer les jeunes des dispositifs d'aides existants (demandes adm...).</p> <p>Mettre en place des actions d'insertion socio-professionnelle en direction des jeunes.</p>	<p>Meilleure réponse aux besoins et attentes des jeunes.</p> <p>Meilleure orientation des jeunes vers les aides sociales.</p>	<p>Statistiques annuelles du CCAS sur l'accueil et le suivi des moins de 25 ans.</p>
<p>Favoriser et organiser l'accueil des stagiaires de la ville et des étudiants en alternance dans les services municipaux.</p>	<p>Plus d'offres « stagiaires » diversifiées proposées aux jeunes.</p>	<p>Nombre de stagiaires et d'alternants accueillis</p>
<p>Accompagner les jeunes dans la construction de leurs projets d'orientation.</p> <p>Revaloriser la voie professionnelle</p>	<p>Meilleure intégration des jeunes dans le monde professionnel.</p> <p>Diminution du nombre de décrocheurs.</p>	<p>Nombre de jeunes qui ont été aidés pour trouver un emploi.</p> <p>Nombre d'élèves qui demandent une aide pour une réorientation.</p>
<p>Favoriser l'autonomie des 0/12 ans.</p>		

Suite à cela, la Ville a proposé son second groupe de travail partenarial qui avait pour but de faire émerger des idées d'actions, de projets et/ou d'organisations à partir des objectifs opérationnels validés par tous.

3- IDÉES D' ACTIONS, DE PROJETS ET/OU D' ORGANISATIONS

L'ensemble des partenaires pense qu'il est préférable de proposer des idées d'actions, de projets et/ou d'organisations qui serviront de base sans apporter immédiatement des précisions telles que des critères d'évaluation, des dates de mise en œuvre ou encore des noms d'acteurs pour chacune d'entre elles.

En effet, il semble préférable de laisser le temps nécessaire aux professionnels de se saisir du support et d'être vraiment « acteurs » du projet ou de l'action selon les besoins de son public, ses méthodes de travail... Le fait de ne pas figer les travaux au début de l'élaboration du PEDT laisse plus de liberté de construire un vrai projet commun en fonction de ses compétences, connaissances, relations sur les 3 années à venir. Cela permet aussi d'associer davantage tous les intervenants même ceux qui n'ont pas pu participer aux groupes de travail.

A - MÉTHODOLOGIE PARTENARIALE

Les mêmes partenaires ont été à nouveau invités à participer à un second temps de travail. 34 personnes ont répondu présentes et ont été réunies dans la salle des Bruyères.

Animation proposée :

Toujours à partir de supports, grands formats, (A1) afin de que chaque participant puisse échanger par groupe de 4 à 7 personnes autour d'une table (il y avait 8 tables en tout).

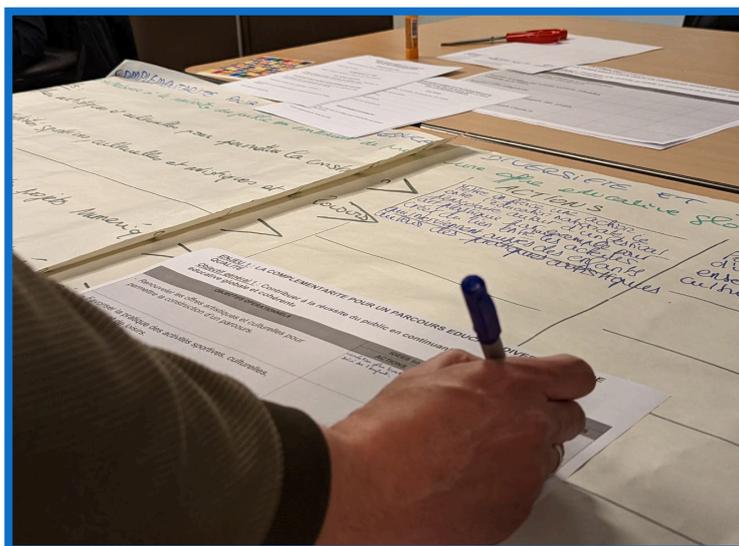
1 animateur de table était positionné pour accompagner les participants à la compréhension de l'exercice, à garantir la bonne distribution de la parole pour tous, à retranscrire les informations partagées...

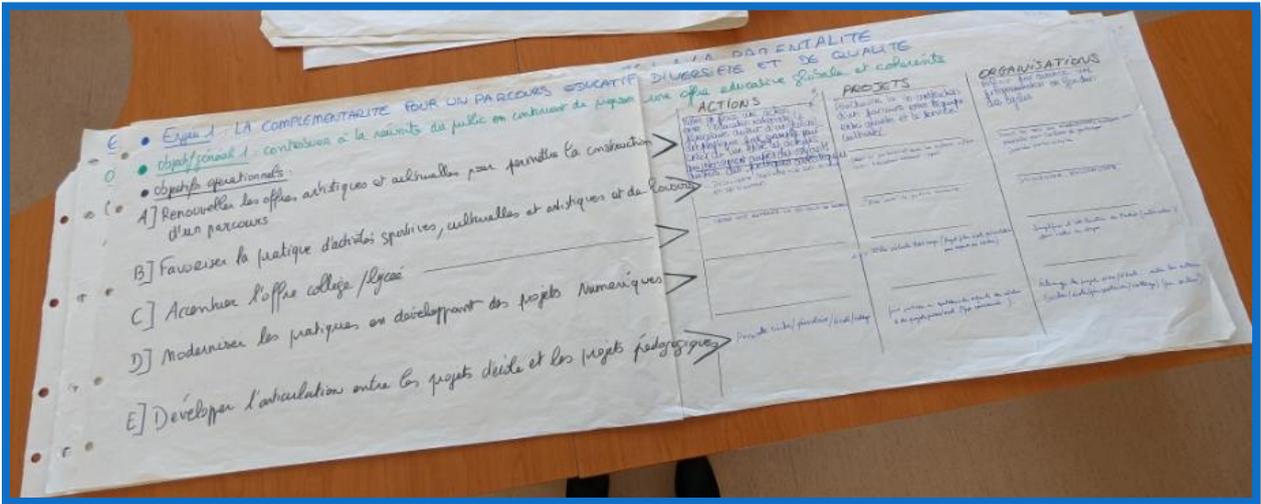
A la différence du premier groupe de travail concernant les objectifs, il a été décidé d'utiliser une méthode qui permet de faire tourner les supports de table en table.

Sachant qu'il y avait 8 objectifs généraux, 2 groupes de 4 tables ont été formés.

L'un des groupes à travailler sur 4 objectifs pendant que l'autre groupe a travaillé sur les 4 autres. Toutes les 20 minutes, le support changeait de table pour être complété par le groupe concerné.

De plus, afin d'aider les participants à noter des propositions, une liste des actions menées en 2019/2022 ainsi qu'une liste des actions soumises pour le nouveau PEEdt ont été déposées sur les tables. Il était donc possible de découper et coller les idées proposées et/ou de noter les nouvelles idées émergentes.





A la fin de l'animation, les supports ont été mis au mur pour laisser les participants déambuler et observer les réalisations.

Chaque groupe, constitué de façon pertinente avec une représentativité équilibrée des corps de métiers à chaque table, a donc pu s'exprimer et faire évoluer ce deuxième support de base.

La Ville présente dans la partie qui suit, les retours synthétisés avec les idées d'actions, de projets et d'organisations pour les 0/25ans.

B - PLAN D' ACTIONS ET PLAN MERCREDI 2022/2025

La ville propose de créer un document unique avec le **plan mercredi** intégré dans le plan d'action global.

En effet, le **plan mercredi** est un axe du PEdT qui doit avoir les mêmes enjeux et objectifs généraux que les autres temps et les autres tranches d'âge.

Cette présentation facilite la lisibilité et donc la compréhension du projet pour les acteurs éducatifs et les potentiels lecteurs.



A partir d'un tableau général présenté ci-dessous les parties signalées par le logo suivant :  permettent identifier rapidement les actions/projets/organisations pouvant être mis en place sur le temps éducatif du mercredi.

Ces éléments ne sont pas réservés exclusivement au Plan Mercredi mais ils répondent parfaitement à ce dernier.

Enjeu 1 : la complémentarité pour un parcours éducatif diversifié et de qualité.

Objectif général 1 : contribuer à la réussite du public en continuant de proposer une offre éducative globale et cohérente.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	IDÉES		
	ACTIONS	PROJETS	ORGANISATIONS
Renouveler les offres artistiques et culturelles pour permettre la construction d'un parcours	Festival arts plastiques E.N + périscolaire  Exposition d'œuvres.	Co-construction d'un parcours entre E.N et service culturel. Mise en lien des programmes scolaires et culturels.	Programmation en fonction des cycles.
Favoriser la pratique des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs.	 Action Sport santé.  Journées portes ouvertes/découverte des pratiques.  Sorties dans des lieux culturels sur et hors territoire.	 Projet sportif autour des jeux olympiques « Terre de jeux 2024 ».	
Accentuer l'offre collège/lycée		Création d'une antenne jeunesse	Optimisation des ressources à destination des jeunes.
Moderniser les pratiques en développant des projets numériques.	Acquisition de logiciels spécifiques.	 Passerelles entre les crèches et les écoles maternelles (visites virtuelles sous forme de film de présentation). Projet « classes tablettes » dans les écoles primaires.	 Simplification du PADLET : blog enfance.
Développer l'articulation entre les projets d'école et les projets pédagogiques.			 Présentation des projets mutuels en début d'année à chaque partenaire.  Temps de concertation pour élaborer des projets complémentaires.

Enjeu 1 : la complémentarité pour un parcours éducatif diversifié et de qualité.

Objectif général 2 : favoriser la continuité éducative et la collaboration entre les différents professionnels de l'action éducative

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	IDÉES		
	ACTIONS	PROJETS	ORGANISATIONS
Dégager des temps de rencontres entre acteurs au sein des établissements scolaires + la petite enfance et Consolider des temps d'échanges entre partenaires.	Création d'un support numérique commun		Réunions entre infirmiers et enseignants. Rendez-vous formalisés 3 fois par an entre directeurs écoles/périscolaires/Restauration Gardiennage Entretien avec les ATSEM. Participations régulières des équipes d'animation aux équipes éducatives
Développer un plan de formation commun entre les acteurs éducatifs avec des axes tels que la sensibilisation au changement de structures...	Création d'une base de données de toutes les compétences de tous les agents. Formations communes sur le harcèlement, le handicap...	Echanges de compétences entre services.	
Favoriser la création de supports communs pour clarifier les règles de vie communes à tous les partenaires dans un même espace	 Fiche pratique pour le partage de matériel.	 Création d'une charte de l'éducation à décliner par site.	 Déclinaison de la charte en fonction des sites.
Développer des passerelles entre les tranches d'âge et les structures.	Présentation du collège par des ambassadeurs aux CM2. Idem lycéens/collégiens. Sensibilisation des CMJISTES aux CM2.  Portes ouvertes pour découvrir l'action jeunesse et le BIJ aux CM2 et aux 3 ^{ème} .	Accompagnement scolaire, aide aux devoirs, mise en lien avec les associations.  Passerelle entre les CM2 et l'action jeunesse.  Animations entre les crèches et les maternelles.	Réseau de professionnels pour les situations difficiles.

Enjeu 2 : l'inclusion et l'accessibilité à tous les publics

Objectif général 1 : améliorer la coordination des actions autour du handicap et en faveur des publics aux besoins spécifiques.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	IDÉES		
	ACTIONS	PROJETS	ORGANISATIONS
Développer les liens avec le Référent social Personnes Handicapées du CCAS.	Visite de structures qui accueillent les EPH.	 Création d'un outil de suivi individuel pour chaque enfant avec les accompagnements, les évolutions, les personnes ressources...	Instances interservices spéciales « inclusion ». Interactions avec le référent santé et accueil inclusif de la Petite Enfance. Définition de référents sociaux par service.
Former les professionnels et sensibiliser l'ensemble des acteurs éducatifs	Formation commune ville/E.N		 Partenariat avec réseau loisirs Handicap 92.
Identifier les référents dans chaque service qui assurent un rôle de suivi.			Evaluation et réajustement des process. Communication entre partenaires.
Mutualiser les ressources Ville/E.N	Document unique rassemblant les ressources existantes.		Optimisation des moyens humains et matériels. Communication entre partenaires.
Répertorier les activités adaptées	Document unique rassemblant les activités existantes.		

Enjeu 2 : l'inclusion et l'accessibilité à tous les publics

Objectif général 2 : faciliter l'accès pour tous aux activités.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	IDÉES		
	ACTIONS	PROJETS	ORGANISATIONS
Accompagner les familles ayant des difficultés financières, sociales, familiales...	Création d'un répertoire des différentes aides. Conférence « parents »	Relais avec les associations. Diffusion info sur les aides (pass92, pass imaginaire, coupon sport et culturel...).	Orientation vers CCAS.
Equilibrer l'offre éducative sur tout le territoire	Diagnostic de l'existant.		Harmonisation des pratiques sur les temps scolaires et périscolaires. Ateliers dans salles municipales de secteur.
Identifier et reconnaître les publics éloignés des offres pour développer et adapter la communication pour tous	Création d'un répertoire regroupant les personnes relais parlant des langues étrangères.		Identification des freins au déplacement.
Développer des accès libres dans des espaces sportifs	Journée portes ouvertes pour les familles.		Définition de créneaux et de plannings partagés.

Enjeu 3 : la communication aux familles et le soutien à la parentalité.
Objectif général 1 : soutenir les familles dans leur rôle de parents

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	IDÉES		
	ACTIONS	PROJETS	ORGANISATIONS
Accompagner les parents et les enfants à être acteurs des outils numériques sans oublier les alternatives.	 Sensibilisations aux risques.	« Digital addicts » (BIJ)	Mise en place d'un espace numérique pour tous.
Sensibiliser aux conséquences de l'utilisation des écrans pour les 0/3ans	Café-parents des crèches à développés avec les PMI	Faire des campagnes de prévention avec affiches, flyers...	
Aider les parents à accompagner les jeunes dans l'usage des réseaux sociaux et les outils de régulation.	Interventions du référent familles.  Action « théâtre » fait par les enfants.		Diffusion du numéro vert pour les familles.
Informers sur la notion de harcèlement dont le harcèlement numérique.	Concours pour campagne de prévention.  Création d'un court-métrage scolaire/périscolaire.	Dispositif phare «non au harcèlement» (E.N).	
Renforcer les actions de prévention, la place du jeu, la nutrition, sommeil, addictions.	 Interventions de professionnels Interventions de l'équipe de santé scolaire (prévention liée à l'usage des écrans et à l'équilibre alimentaire).  Prévention aux dangers de la route.		

Enjeu 3 : la communication aux familles et le soutien à la parentalité.
Objectif général 2 : renforcer et pérenniser la communication avec les familles.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	IDÉES		
	ACTIONS	PROJETS	ORGANISATIONS
Orienter les familles en améliorant les délais de diffusion des informations avec des outils adaptés et opérationnels.	Mise à jour des coordonnées parents.		Communication renforcée concernant les dates des activités et des inscriptions. Mobilisation des réseaux de la ville Mutualisation des documents. Inscription en ligne pour l'AJ.
Favoriser la mise en place d'Instances d'échanges	Café-parents et conférences dans établissements secondaires. Rencontres périscolaires/APE par site 2 fois par an.	Conseils de parents en crèche Commissions sur des thématiques particulières avec les parents en primaire (restauration, travaux, suivi PEDT...).	
Améliorer l'accès aux services publics pour les familles en facilitant les démarches.	Répertoire avec numéros utiles des services/annuaire des services Livret des parents de 0 à 25 ans. Elaboration d'un fascicule spécifique pour les familles des PS et CP. Trombinoscope de chaque structure avec tous les acteurs	Démarche qualité avec certification « qualivilles » ou équivalence.	Aller à la rencontre des parents surtout au collège Accompagnement prise en main de l'outil numérique.
Valoriser l'ensemble des actions éducatives sur la ville.	 Soirées, moments festifs de rétrospectives des actions sous forme de jeux, stands...avec tous les services éducatifs.  Expositions, vidéos regroupant les actions.	 Création de blog pour communiquer avec les parents	 Coups de projecteur dans Journal de la ville et réseaux.

Enjeu 4 : l'accompagnement du public en tant qu'acteur
Objectif général 1 : favoriser le « Vivre ensemble » (actions citoyennes).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	IDÉES		
	ACTIONS	PROJETS	ORGANISATIONS
Poursuivre, renforcer et développer des projets d'écocitoyenneté (équilibre alimentaire, environnement...).	<p>Jardins partagés.</p> <p> Actions de sensibilisation autour du gaspillage alimentaire, développement durable.</p> <p> Jardinage.</p> <p> Etude des insectes et gastéropodes.</p> <p> Activités manuelles avec matériaux de recyclage.</p> <p> Action « Troc et jardin » avec jeux et ateliers de sensibilisation.</p>	<p>Commissions restauration avec participation des enfants.</p> <p>Petits déjeuners dans les écoles.</p> <p>Renouvellement des tables de tri.</p> <p> Projets intergénérationnels</p>	<p>Coin collecte commun + ramassage.</p> <p>La participation du service Jeunesse à la formation « éco-délégué ».</p>
Partager des projets communs autour de la laïcité et les valeurs de la République.	<p>Reconduction de la charte laïcité des écoles.</p> <p> Participation au concours laïcité DDEN (scolaire + périscolaire).</p> <p>Action de présentation des institutions de la République.</p> <p>Visite de l'hôtel de ville pour les CE2.</p> <p>Actions « innovantes » pour les collégiens/lycéens sur le thème de la démocratie locale.</p>	<p>Echanges référent laïcité ville et IEN, directeurs.</p> <p>Parcours citoyen CMJ.</p> <p> Formations et temps d'échanges entre professionnels.</p>	

Enjeu 4 : l'accompagnement du public en tant qu'acteur

Objectif général 2 : accompagner le public dans l'accès à l'autonomie en prenant en compte les spécificités de chaque tranche d'âge

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	IDÉES		
	ACTIONS	PROJETS	ORGANISATIONS
Renforcer et pérenniser un partenariat étroit entre le BIJ du service Jeunesse et le CCAS pour informer les jeunes des dispositifs d'aides.		Epicierie solidaire. Club « démarches administratives » sur le temps du midi ou temps libre.	
Mettre en place des actions d'insertion socio-professionnelle en direction des jeunes.	Mise en place d'une bourse de stages	Club métier au sein des collègues Dispositif « mission argent de poche »	
Favoriser et organiser l'accueil des stagiaires de la ville et des étudiants en alternance dans les services municipaux.	Fiche de liaison entre BIJ et service enfance (places dispos, attentes, entretiens, possibilité). Job d'été	Visites d'entreprises/CPA/école	
Accompagner les jeunes dans la construction de leurs projets d'orientation.	Forum ou semaine des métiers en commun (E.N/Ville) sur temps scolaire avec jeunes professionnels ou apprentis	Prise en charge des jeunes exclus.	
Revaloriser la voie professionnelle	Mise en place de conférences		
Favoriser l'autonomie des 0/12 ans	 Définition des règles de vie avec les enfants.  Instances de débats (échanges, bilans avec et entre enfants...).		Maintien des classes découvertes sur un seul niveau scolaire.  Choix des activités.

A l'occasion de ces groupes de travail, il est rappelé que le PEDT de Bois-Colombes est également en cohérence avec le projet de circonscription de l'Éducation nationale 2021/2024, qui comprend des axes forts sur :

- Le renfort des pratiques pédagogiques et didactiques ainsi que l'agissement pour une école plus inclusive (prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers)
- Le renouvellement des pratiques pédagogiques pour stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement (numérique, culture, sport, santé, citoyenneté)
- Le rassemblement de la communauté éducative pour un climat scolaire de qualité (bonheur à l'école)
- L'impulsion des stratégies collectives et collaboratives (lieux et collectifs)

La notion de transversalité est donc très importante pour faire le lien entre le projet de circonscription, les projets d'écoles, le plan mercredi, les projets pédagogiques et le PEDT.

La ville aspire à aller encore plus loin pour continuer d'améliorer les conditions de travail de ses agents.

De ce fait, elle souhaite faire évoluer les pratiques au sein de ses services.

Concernant le secteur de l'animation, la Ville ambitionne de faire évoluer l'organisation de son service enfance. En effet, un état des lieux complet, actuellement en cours de réalisation, va permettre d'apporter des réponses attendues par les équipes d'animation. Un travail similaire est prévu sur le service petite enfance.

Afin de faire monter les équipes en compétence, un vrai plan de formation interne est envisagé pour accompagner les animateurs et les ATSEM qui encadrent au quotidien les enfants.

De plus, la Ville évaluera les plans de sécurité dans les écoles pour les améliorer.

En effet, la sécurité des enfants et des professionnels nécessite sans cesse de progresser sur ce champ.

Elle a également des exigences sur le temps de la pause méridienne et engage de vraies réflexions sur le contenu de l'assiette. A l'occasion d'un nouveau marché de la restauration scolaire, il est pensé de nouvelles techniques pour sensibiliser les enfants au gaspillage (mise en place de nouvelles tables de tri, des animations adaptées, des accompagnements repensés pour sensibiliser au vivre ensemble...).

A cela, s'ajoutent les grands projets de construction ou de rénovation qui vont entraîner une nouvelle sectorisation scolaire.

4- SUIVI ET ÉVALUATION

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur.

La structuration du projet permet d'évaluer rapidement les objectifs posés. En effet, les acteurs ont défini les effets attendus et les indicateurs pour chacun.

Outre que cette évaluation permettra d'effectuer régulièrement des bilans, elle permettra à l'ensemble des acteurs éducatifs de :

- Communiquer et de partager la mise en œuvre du projet ;
- Apprécier l'impact sur la réussite et le bien-être des enfants et des jeunes mais aussi des relations avec les familles et entre professionnels ;
- Vérifier la pertinence des objectifs déterminés ;
- Déterminer les difficultés dans la mise en œuvre ;
- Procéder aux ajustements nécessaires.

Cela se fera tout au long des 3 ans à venir. A chaque fois qu'un acteur se saisira d'une action, il proposera une grille d'évaluation en rapport avec les effets attendus rattachés aux objectifs. Il pourra être question d'indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs clairs permettant d'évaluer :

- La pertinence de l'action ;
- Son efficacité ;
- Son impact.

Dans l'évaluation, la Ville souhaite prendre en compte la parole de l'enfant et du jeune. Chaque acteur sera en mesure d'utiliser les méthodes adaptées aux tranches d'âge pour alimenter l'évaluation.

Pour compléter les évaluations quotidiennes, le Comité de pilotage (COPI) pourra, si cela s'avère approprié, réaliser des enquêtes auprès des différents acteurs : enfants, jeunes, parents, enseignants, agents communaux...

5- MODALITÉS DE PILOTAGE

A- PARTENAIRES DU PROJET

La mise en œuvre du PEDT repose sur un partenariat entre les différents acteurs éducatifs du territoire :

- **Le public** : enfants et jeunes
- **Les élus** : Maire, maires adjoints, conseillers municipaux
- **Les services municipaux** : Enfance, Jeunesse, Enseignement, Restauration-Gardiennage-Entretien, petite Enfance, Actions culturelles, Sports, CCAS, l'Espace Citoyen, Juridique, Financier, Ressources humaines, Informatique, Communication...
- **Partenaires institutionnels** : Éducation nationale, CAF, SDJES, État, les services du Département et du Conseil régional
- **Partenaires associatifs** : Associations locales travaillant auprès des enfants
- **Autres partenaires** : Associations des parents élus, parents d'élèves élus

D'autres professionnels de l'éducation pourront, au regard de leurs compétences, être associés à cette mise en œuvre.

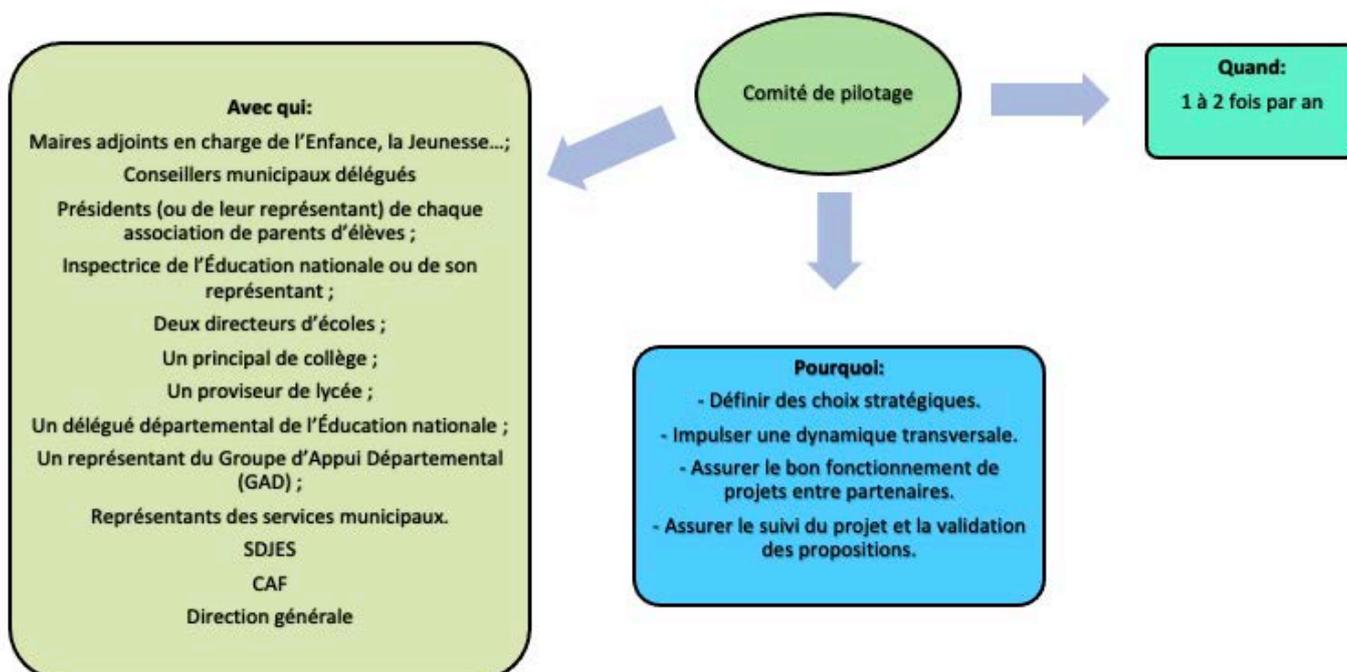
La coordination du projet sera assurée par la Direction de l'Action éducative qui comprend les services de l'enseignement, de l'enfance et de la restauration-des ATSEM-de l'entretien-du gardiennage.

Plusieurs instances seront mises en place et des groupes de travail permettront d'alimenter l'évaluation à la fin du projet.

B- COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage en charge de suivi et de l'évaluation du PEDT, pourra au regard des constats formuler des pistes d'amélioration pour atteindre au mieux les objectifs.

Présidé par Monsieur le Maire, en voici les grandes lignes :



C- AUTRES COMITÉS ET INSTANCES DE CONCERTATION

a- Le comité technique :

Il est constitué par les personnels des services municipaux en charge du suivi de la mise en œuvre du PEdT. Il assurera la coordination des différents groupes de travail et établira des bilans pour le COPIL.

b- Le comité de suivi des actions :

Pour chaque action, un groupe de travail composé des partenaires les plus pertinents suivant le sujet, sera formé. Les groupes de travail se réuniront suivant les dates retenues pour la mise en œuvre des différentes actions.

Ces instances de concertation ont pour objectifs de :

- Alimenter
- Suivre
- Evaluer
- Veiller à la cohérence éducative

Des ateliers thématiques et des groupes de travail seront mis en place selon les actions.

c- La communication externe

Outre les actions mises en œuvre afin de renforcer la communication avec les familles, une attention particulière sera portée à l'information relative au PEdT en direction de la population.

Cette information se fera tout d'abord sur les supports de communication existants :

- Journal de Bois-Colombes ;
- Site Internet ;
- Bois-Co Mobile ;
- Affiches et flyers ;
- Réseaux sociaux.

Des nouvelles modalités pourront être ponctuellement mises en œuvre :

- Courriers à la population et/ou aux familles
- Réunions d'information...

d- L'articulation avec les autres dispositifs :

Au regard de sa typologie, la Ville n'est pas éligible à d'autres dispositifs type contrat de ville... Cependant la CAF est un partenaire essentiel avec la signature d'une CTG en 2022.

De plus, la Ville possède déjà différents documents fixant des démarches pédagogiques et organisation des acteurs éducatifs : charte des ATSEM, fascicules de présentation...

Au regard de la mise en œuvre des différentes actions du PEdT, ces documents évolueront afin d'être totalement en cohérence.

6- SIGNATAIRES DU PEdT

Monsieur Yves RÉVILLON, Maire de Bois-Colombes

Madame Caroline GUGENHEIM, Directeur général de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Madame Dominique FIS, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale

Monsieur Laurent HOTTIAUX, Préfet des Hauts-de-Seine